

**Préfecture de l'Hérault
Préfecture du Tarn**

Commune de Cambon-et-Salvergues (34330)

Enquête publique
relative à la demande d'autorisation environnementale unique présentée
par la société FERME EOLIENNE LES AMAYSES
au titre des installations classées pour la protection de l'environnement,
en vue d'exploiter un parc éolien sur le territoire de la commune de Cambon-et-Salvergues

-o-o-o-

Ouverte du 22 décembre 2023 au 25 janvier 2024

Arrêté inter-préfectoral n° 2023.11.DRCL.0572, du 29 novembre 2023

ANNEXES

Le commissaire enquêteur,
Désigné par décision n° E23000121/34
du Tribunal Administratif de Montpellier

Jean-Pierre CHALON

Février 2024

ANNEXES

	PAGE
ANNEXE 1 : DESIGNATION DU COMMISSAIRE ENQUETEUR ET DE SON SUPPLEANT	1
ANNEXE 2 : ARRETE INTER-PREFECTORAL N° 2023-11-DRCL-0572, DU 29 NOVEMBRE 2023	2
ANNEXE 3 : AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE	5
ANNEXE 4 : CONSTAT D'AFFICHAGE DE L'AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE AU 4 DECEMBRE 2023 DANS LES HUIT MAIRIES CONCERNEES ET SUR LE SITE DU PROJET	6
ANNEXE 5 : CONSTAT D'AFFICHAGE DE L'AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE AU 29 JANVIER 2024 DANS LES HUIT MAIRIES CONCERNEES ET SUR LE SITE DU PROJET	17
ANNEXE 6 : CERTIFICATS D'AFFICHAGE ETABLIS PAR LES MAIRES DES HUIT COMMUNES CONCERNEES PAR L'ENQUETE	29
ANNEXE 7 : COPIE DE LA PUBLICATION DE L'AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE DANS DES JOURNAUX DE L'HERAULT, DU TARN ET DE L'AVEYRON	33
ANNEXE 8 : CONSTAT D'AFFICHAGE DE L'AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE AU 8 DECEMBRE 2023, SUR LES SITES INTERNET DES SERVICES DE L'ÉTAT DE L'HERAULT, DU TARN ET DE L'AVEYRON	40
ANNEXE 9 : CONSTAT D'AFFICHAGE DE L'AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE AU 29 JANVIER 2024, SUR LES SITES INTERNET DES SERVICES DE L'ÉTAT DE L'HERAULT, DU TARN ET DE L'AVEYRON	51
ANNEXE 10 : DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DES COMMUNES CONCERNEES PAR L'ENQUETE	75
ANNEXE 11 : DELIBERATION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES MONTS DE LACAUNE ET DE LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC	80
ANNEXE 12 : COPIE DES OBSERVATIONS DEPOSEES EN MAIRIES SUR LES REGISTRES PAPIER	81
ANNEXE 13 : EXPORTATION DES OBSERVATIONS DU REGISTRE NUMERIQUE	90
ANNEXE 14 : COPIE DES PIECES JOINTES AUX CONTRIBUTIONS DEPOSEES PAR COURRIEL OU SUR LE REGISTRE NUMERIQUE	105
ANNEXE 15 : PROCÈS-VERBAL DE SYNTHÈSE	108
ANNEXE 16 : MÉMOIRE EN RÉPONSE DU MAITRE D'OUVRAGE	172

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MONTPELLIER

17/10/2023

Le président du tribunal administratif

N° E23000121 /34

Décision portant désignation d'un commissaire-enquêteur

Vu enregistrée le 12 octobre 2023, la lettre par laquelle le Préfet de l'Hérault demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique, portant sur les communes de Cambon et Salvergues, Castanet-le-Haut, Rosis, Saint-Julien et Fraïsse-sur-Agout dans le département de l'Hérault, de Nages et Murat-sur-Vèbre dans le département du Tarn et d'Arnac-sur-Dourdou dans le département de l'Aveyron, relative à la demande de délivrance d'une autorisation environnementale, présentée par la Société Ferme éolienne Les Amaysses, pour l'exploitation d'un parc éolien au lieu-dit Les Amaysses sur la commune de Cambon-et-Salvergues ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L 123-1 et suivants et R 123-5 ;

Vu la décision en date du 1er septembre 2023 par laquelle le Président du tribunal administratif a délégué Mme Fabienne CORNELOUP, vice-présidente, pour procéder à la désignation des commissaires-enquêteurs ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire-enquêteur établies au titre de l'année 2023 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Jean-Pierre CHALON est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Monsieur Georges RIVIECCIO est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

... / ...


ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, les commissaires enquêteurs sont autorisés à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : L'indemnisation du commissaire-enquêteur sera assurée par la Société Volkswind, responsable du projet, en application de la décision du président du tribunal administratif fixant les sommes qui lui sont dues.

ARTICLE 5 : La présente décision sera notifiée au Préfet de l'Hérault, à Monsieur Jean-Pierre CHALON, à Monsieur Georges RIVIECCIO et à la société Volkswind.

Fait à Montpellier, le 17 octobre 2023.

La magistrate-déléguée,


Fabienne CORNELOUP

Montpellier, le 29 novembre 2023

ARRÊTÉ INTER-PRÉFECTORAL N° 2023-11-DRCL- 0572

**portant ouverture d'une enquête publique relative à la demande d'autorisation
environnementale unique présentée par la société FERME EOLIENNE LES AMAYSSES
au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, en vue
d'exploiter un parc éolien sur le territoire de la commune de
CAMBON-ET-SALVERGUES**

Le préfet de l'Hérault

Le préfet du Tarn
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

- VU le code de l'environnement, livre Ier, titre II traitant de l'information et de la participation des citoyens, et notamment les articles L123-1 à L123-18 et R123-1 à R123-21 ;
- VU le code de l'environnement, livre 1^{er}, titre VIII relatif aux procédures administratives en matière d'autorisation environnementale et notamment les articles L181-1 à L181-18 et R181-36 à R181-39 ;
- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU le code forestier ;
- VU le code de la défense ;
- VU le code des postes et des communications électroniques et le code des transports ;
- VU le code des relations entre le public et l'administration ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2023-10-DRCL-0477 du 9 octobre 2023 portant délégation de signature à Monsieur Frédéric POISOT, secrétaire général de la préfecture de l'Hérault ;
- VU la demande présentée le 21 décembre 2021 et complétée le 20 juillet 2022 et le 29 novembre 2022 par la société FERME EOLIENNE LES AMAYSSES (filiale de la société VOLKSWIND GmbH), représentée par M. Timothée DECAESTECKER, dont le siège social est situé à STRASBOURG

- (67000), 1 rue des arquebusiers, en vue d'être autorisée à exploiter un parc éolien de 5 éoliennes situé sur le territoire de la commune de CAMBON-ET-SALVERGUES ;
- VU la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, et notamment la rubrique n° 2980-1 (installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent) ;
- VU le rapport de fin de phase d'examen du 9 octobre 2023 de l'inspection des installations classées de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Occitanie, unité départementale de l'Hérault ;
- VU l'accord du préfet du Tarn du 3 novembre 2023 désignant le préfet de l'Hérault en qualité de coordonnateur ;
- VU la décision n° E23000121/34 du 17 octobre 2023 du Président du Tribunal Administratif de Montpellier désignant M. Jean-Pierre CHALON, Ingénieur général des ponts, des eaux et forêts, retraité, en qualité de commissaire enquêteur et M. Georges RIVIECCIO, en qualité de commissaire enquêteur suppléant ;
- VU l'avis de l'Autorité environnementale (MRAE) du 6 janvier 2023 et le mémoire en réponse du maître d'ouvrage ;
- VU l'avis du Conseil National de la Protection de la Nature (CNP) du 19 juin 2023 et le mémoire en réponse du maître d'ouvrage ;
- VU l'avis du Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc (PNRHL) du 25 février 2022 et du 2 juin 2023 et le mémoire en réponse du maître d'ouvrage ;
- VU l'avis de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP) du 8 février 2022 ;
- VU l'avis de la Direction Générale de l'Aviation Civile du 11 mars 2022 ;
- VU l'avis du Ministère des Armées du 14 mars 2022 ;
- SUR proposition du Secrétaire Général de la préfecture de l'Hérault ;

ARRETE

ARTICLE 1 : OBJET

Il sera procédé, du vendredi 22 décembre 2023 à 9h00 au jeudi 25 janvier 2024 à 12h00, à une enquête publique d'une durée de 35 jours consécutifs, relative à la demande d'autorisation environnementale unique présentée par la société FERME EOLIENNE LES AMAYSSES en vue d'exploiter un parc éolien sur le territoire de la commune de Cambon-et-Salvergues.

Cette demande d'autorisation environnementale comprend :

- l'autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, en vertu de l'article L181-1-2° du code de l'environnement,
- l'autorisation de défrichement, en application des articles L214-13 et L341-3 du code forestier,
- les autorisations requises dans les zones de servitudes instituées en application de l'article L5113-1 du code de la défense et de l'article L54 du code des postes et des communications électroniques,
- l'autorisation prévue par l'article L6352-1 du code des transports,
- la dérogation au titre de l'article L411-2 du code de l'environnement, aux interdictions mentionnées aux 1°, 2° et 3° du I de l'article L411-1 de destruction d'espèces protégées et de leurs habitats,
- les autorisations prévues par les articles L5111-6, L5112-2 et L5114-2 du code de la défense.

Le projet consiste en la création d'un parc éolien de 5 aérogénérateurs d'une hauteur de 125 m en bout de pale pour une puissance totale de 15 MW et d'un poste de livraison, au lieu-dit « Les Amaysses ».

La personne auprès desquelles des renseignements peuvent être demandés est Monsieur Timothée DECAESTECKER, chef de centre régional, VOLKSWIND France, tél : 04 67 17 61 02 - Adresse mail : timothee.decaestecker@volkswind.com

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Cambon-et-Salvergues, Le Village - 34330 Cambon-et-Salvergues

ARTICLE 2 : COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR

Par décision n°E23000121/24, du 17 octobre 2023, le Président du Tribunal Administratif de Montpellier a désigné M. Jean-Pierre CHALON, Ingénieur général des ponts, des eaux et forêts retraité, en qualité de commissaire enquêteur et M. Georges RIVIECCO, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

ARTICLE 3 : DEROULEMENT DE L'ENQUETE PUBLIQUE

Article 3-1 : Périmètre de l'enquête et avis des conseils municipaux ou communaux/autres des communes ou groupements de communes concernés

Les communes comprises dans le périmètre d'affichage de 6 km minimum autour de l'installation sont :

- Cambon-et-Salvergues, Castanet-le-Haut, Rosis, Saint-Julien et Fraisse-sur-Agout dans le département de l'Hérault;
- Nages et Muret-sur-Vèbre dans le département du Tarn;
- Arnac-sur-Dourdou dans le département de l'Aveyron.

Les conseils municipaux de ces communes sont appelés à donner leur avis par voie délibérative sur les observations écrites ou orales déposées pendant la durée de l'enquête, en considération que les avis exprimés au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture de l'enquête.

Article 3-2 : Consultation du dossier

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier d'enquête sous format papier comportant différents volets de l'autorisation environnementale juridique, qui intègre notamment l'étude de l'impact, les études de l'impact paysager et paysan, les études de l'impact patrimonial, l'étude de l'impact sur la Nature (CNPV) et les mémoires en réponse aux avis de l'autorité environnementale et du CNPV, sera déposé et consultable dans les mairies de Cambon-et-Salvergues (34), de Saint-Julien (34) et de Muret-sur-Vèbre (81), aux horaires indicatifs ci-dessous :

- Mairie de Cambon-et-Salvergues, située : Le Village - 34330 Cambon-et-Salvergues, commune d'implantation de l'installation et siège de l'enquête publique
le lundi de 9h00 à 12h00
le vendredi de 9h00 à 12h00
Elle sera exceptionnellement ouverte le jeudi 25 janvier 2024 de 9h00 à 12h00.

- Mairie de Saint-Julien située : Les castagnes - 34390 Saint-Julien
le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00
Elle sera exceptionnellement fermée du 26 au 29 décembre 2023.

- Elle sera exceptionnellement ouverte les jeudis 4 et 18 janvier 2024 de 13h30 à 16h30.
- Mairie de Muret-sur-Vèbre, située : 25 avenue du Languedoc - 81320 Muret-sur-Vèbre
le lundi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
le mardi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00

Il sera également consultable au format numérique :

- sur le registre dématérialisé mis à disposition sur internet à l'adresse suivante : <https://www.democratie-active.fr/parc-solien-cambon-et-salvergues/>
- sur le site internet des services de l'État dans les départements de l'Hérault, du Tarn et de l'Aveyron :
 - <https://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultations/Public/ENQUETES-PUBLIQUES>
 - <https://www.tarn.gouv.fr>
 - <https://www.aveyron.gouv.fr>

- au moyen du point numérique pour les usagers dans le hall de la préfecture de l'Hérault, 34 place des Martyrs de la Résistance à Montpellier, du lundi au vendredi, sur rendez-vous au 04 67 61 61 61.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Préfecture de l'Hérault, Bureau de l'environnement.

Article 3-3 : Observations du public :

Le public pourra déposer ou transmettre ses observations pendant toute la durée de l'enquête, du vendredi 22 décembre 2023 à 9h00 au jeudi 25 janvier 2024 à 12h00 :

- sur les registres d'enquête prévus à cet effet, déposés dans les mairies de Cambon-et-Salvergues (34), de Saint-Julien (34) et de Muret-sur-Vèbre (81), aux jours habituels d'ouverture de la mairie ;
- sur le registre dématérialisé mis à disposition sur internet à l'adresse électronique suivante : <https://www.democratie-active.fr/parc-solien-cambon-et-salvergues/>

- par courriel à l'adresse suivante : parc-solien-cambon-et-salvergues@democratie-active.fr

- par voie postale au commissaire enquêteur au siège de l'enquête :

Monsieur le Commissaire enquêteur
Enquête FERME FOULIENNE LES AMAYSSES
Mairie de Cambon-et-Salvergues
Le Village
34330 Cambon-et-Salvergues

- les observations écrites ou orales pourront également être reçues pendant les permanences du commissaire enquêteur, dans les mairies de Cambon-et-Salvergues (34), de Saint-Julien (34) et de Muret-sur-Vèbre (81), établies aux jours et heures figurant dans le tableau ci-dessous :

Communes	siège de l'enquête	Permanences
Cambon-et-Salvergues,	siège de l'enquête	vendredi 22 décembre 2023 de 9h00 à 12h00
Saint-Julien (34)	jeudi 4 janvier 2024 de 13h30 à 16h30	
Muret-sur-Vèbre (81)	jeudi 11 janvier 2024 de 14h00 à 17h00	
Saint-Julien (34)	jeudi 18 janvier 2024 de 13h30 à 16h30	
Cambon-et-Salvergues,	siège de l'enquête	jeudi 25 janvier 2024 de 9h00 à 12h00

Touta observation formulée avant le 22 décembre 2023 à 9h00 ou après le 25 janvier 2024 à 12h00 ne sera pas prise en compte quel que soit son mode de dépôt.

Le commissaire enquêteur pourra aussi recevoir, sur rendez-vous, toute personne qui lui en fera la demande dûment motivée.

ARTICLE 4 : PUBLICITE

Article 4.1 Publicité sur le site et dans le périmètre de l'installation

Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute sa durée, un avis d'enquête sera publié, par voie d'affiches, par les soins du maître d'ouvrage et à ses frais, sur les lieux ou en un lieu situé au voisinage des aménagements, ouvrages ou travaux projetés et visible de la voie publique. Cet affichage devra être conforme aux caractéristiques et dimensions fixées par l'arrêté ministériel du 9 septembre 2021. « Les affiches mentionnées au IV de l'article R123-31 devront mesurer 854 cm (format A2 avec fond jaune). Elles devront comporter le titre « **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE** » en lettres capitales, en caractères gras, et les informations visées à l'article R 123-5 de code de l'aménagement en caractères noirs sur fond jaune ».

Un avis sera également affiché pendant ces mêmes délais aux lieux habituels d'information des maires des communes concernées par le périmètre d'affichage de 6 kilomètres minimum autour de l'installation :

- Cambon-et-Salvergues, Castanet-le-Haut, Rosis, Saint-Julien et Fraise-sur-Agout dans le département de l'Hérault,
- Nèges et Muret-sur-Vèbre dans le département du Tarn,
- Arnac-sur-Dourdou dans le département de l'Aveyron.

L'accomplissement de cette formalité devra être justifié par un certificat d'affichage de chacun des maires des communes susvisées, établi à la clôture de l'enquête.

Article 4.2 Publicité dans la presse

Cette enquête sera également annoncée, quinze jours au moins avant son ouverture, par les soins du Préfet et aux frais du demandeur, dans deux journaux locaux ou régionaux diffusés dans le département de l'Hérault, dans deux journaux locaux ou régionaux diffusés dans le département du Tarn, dans deux journaux locaux ou régionaux diffusés dans le département de l'Aveyron et rappelée au plus tard dans les 8 premiers jours de l'enquête dans ces mêmes journaux.

Article 4.3 Publicité sur le site internet

L'avis d'ouverture de l'enquête publique sera publié sur les sites internet des services de l'État de l'Hérault, du Tarn et de l'Aveyron, 15 jours au moins avant le début de l'enquête publique et pendant toute sa durée :

- <https://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/ENQUETES-PUBLIQUES2>
- <https://www.tarn.gouv.fr>
- <https://www.aveyron.gouv.fr>

ARTICLES : CLOTURE DE L'ENQUETE PUBLIQUE

Le dernier jour de l'enquête, les registres d'enquête, à feuillets non mobiles seront clos et signés par le commissaire enquêteur qui rencontrera dans la huitaine le demandeur et lui communiquera les observations recueillies, écrites ou orales, celles-ci consignées dans un procès-verbal en l'invitant à produire, dans un délai de quinze jours, un mémoire en réponse.

Dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur établit

un rapport relatif au déroulement de l'enquête et consignera, dans un document séparé, ses conclusions motivées en précisant si elles sont favorables, défavorables sous réserve ou défavorables au projet présenté.

Le commissaire-enquêteur transmettra le dossier d'enquête déposé dans la mairie de Cambon-et-Salvergues(34), siège de l'enquête, accompagné des registres des maires de Cambon-et-Salvergues (34), de Saint-Julien (34) et de Muret-sur-Vèbre (81) et pièces annexées, avec le rapport et les conclusions motivées au préfet dans le délai maximum de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

Le préfet adressera, dès leur réception, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur au demandeur et aux maires des communes de Cambon-et-Salvergues (34), de Saint-Julien (34) et de Muret-sur-Vèbre (81). Le commissaire enquêteur transmettra simultanément une copie du rapport et de ses conclusions motivées au président du Tribunal administratif de Montpellier.

Toute personne pourra prendre connaissance, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la Préfecture de l'Hérault, Direction des Relations avec les collectivités locales, bureau de l'enquête, ainsi qu'au sein la mairie de Cambon-et-Salvergues, commune d'implémentation du projet et siège de l'enquête, du rapport et des conclusions motivées. Les conclusions motivées et le rapport en réponse du demandeur qui seront également publiés, pour la même durée, sur les sites internet des services de l'État de l'Hérault, du Tarn et de l'Aveyron :

- www.herault.gouv.fr
- <https://www.tarn.gouv.fr>
- <https://www.aveyron.gouv.fr>

ARTICLE 5 : DECISION

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure, est soit une autorisation assortie le cas échéant du respect de prescriptions soit un refus.

ARTICLE 7 : EXECUTION

Le Secrétaire général de la préfecture de l'Hérault

Le Directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) chargé de l'Inspection des Installations Classées,
Les maires des communes de Cambon-et-Salvergues (34), Castanet-le-Haut (34), Rosis (34), Saint-Julien (34), Fraise-sur-Agout (34), Nèges (81), Muret-sur-Vèbre (81) et Arnac-sur-Dourdou (12),
Le commissaire enquêteur,

sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à la société FERME EOLIENNE LES AMANSESSES.

Le préfet de l'Hérault



François-Xavier AULICH

Le préfet du Tarn



Michel VILBOIS



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Sur la demande d'autorisation environnementale unique présentée par la société FERME EOLIENNE LES AMAYSSES dont le siège social est situé à STRASBOURG (67000), 1 rue des arquebusiers, en vue d'exploiter un parc éolien composé de 5 aérogénérateurs d'une hauteur de 125 m en bout de pale pour une puissance totale de 15 MW, au lieu-dit « Les Amaysses », sur le territoire de la commune de CAMBON-ET-SALVERGUES.

Cette demande sera soumise à une enquête publique d'une durée de **35 jours consécutifs**, du **vendredi 22 décembre 2023 à 9h00 au jeudi 25 janvier 2024 à 12h00**, jour de clôture de l'enquête.

Monsieur Jean-Pierre CHALON, Ingénieur général des ponts, des eaux et forêts retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Montpellier. M. Georges RIVIECCIO, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant par le même Président.

La personne auprès desquelles des renseignements peuvent être demandés est Monsieur Timothée DECAESTECKER, chef de centre régional, VOLKSWIND France, Tél : 04 67 17 61 02 – Adresse mail : timothee.decaestecker@volkswind.com

Le dossier d'enquête comprenant les différents volets de l'autorisation environnementale unique, qui intègre notamment l'étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale (MRAE), l'avis du Conseil National de la Protection de la Nature (CNP) et les mémoires en réponse aux avis de l'autorité environnementale et du CNPN, ainsi que des registres à feuillets non mobiles seront déposés pendant toute la durée de l'enquête, dans les mairies mentionnées ci-dessous.

Le dossier est consultable, pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels des mairies de :

Cambon-et-Salvergues (34) – siège de l'enquête - Le Village	<ul style="list-style-type: none">• lundi et vendredi (ouverture exceptionnelle le jeudi 25 janvier 2024 de 9h00 à 12h00)	<ul style="list-style-type: none">• 9h00-12h00
Saint-Julien (34) – Les castagnes	<ul style="list-style-type: none">• lundi, mardi, jeudi et vendredi (fermeture exceptionnelle du 26 au 29 décembre 2023) (ouvertures exceptionnelles les jeudis 4 et 18 janvier 2024 de 13h30 à 16h30)	<ul style="list-style-type: none">• 9h00-12h00
Murat-sur-Vèbre (81) – 25 avenue du Languedoc	<ul style="list-style-type: none">• lundi• mardi au jeudi• vendredi	<ul style="list-style-type: none">• 8h30-12h00 et 13h30-17h30• 8h30-12h00 et 13h30-17h30• 8h30-12h00 et 13h30-16h00

Le dossier est aussi consultable :

- sur le site internet des services de l'État dans les départements de l'Hérault, du Tarn et de l'Aveyron : <https://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/ENQUETES-PUBLIQUES2>
<https://www.tarn.gouv.fr>
<https://www.aveyron.gouv.fr>

- sur le registre dématérialisé mis à disposition sur internet à l'adresse suivante : <https://www.democratie-active.fr/parc-eolien-cambon-et-salvergues/>



- au moyen du point numérique pour les usagers dans le hall d'accueil de la Préfecture de l'Hérault, 34 place des martyrs de la résistance à Montpellier, sur rendez-vous au 04 67 61 61 61.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Préfecture de l'Hérault, Bureau de l'environnement.

Les observations et propositions du public pourront être :

- communiquées au commissaire enquêteur, lors de ses permanences dans les mairies aux dates et horaires suivants :

Communes	Permanences
Cambon-et-Salvergues, siège de l'enquête	vendredi 22 décembre 2023 de 9h00 à 12h00
Saint-Julien (34)	jeudi 4 janvier 2024 de 13h30 à 16h30
Murat-sur-Vèbre (81)	jeudi 11 janvier 2024 de 14h00 à 17h00
Saint-Julien (34)	jeudi 18 janvier 2024 de 13h30 à 16h30
Cambon-et-Salvergues, siège de l'enquête	jeudi 25 janvier 2024 de 9h00 à 12h00

Il pourra également recevoir, sur rendez-vous, toute personne qui en fera la requête dûment motivée.

- adressées par écrit au commissaire enquêteur à : Monsieur le Commissaire enquêteur / Enquête FERME EOLIENNE LES AMAYSSES / Mairie / Le Village / 34330 Cambon-et-Salvergues

- formulées sur les registres d'enquête prévus à cet effet, déposés dans les mairies de Cambon-et-Salvergues (34), Saint-Julien (34) et de Murat-sur-Vèbre (81), aux jours et heures habituels d'ouverture

- sur le registre dématérialisé mis à disposition sur internet à l'adresse électronique suivante : <https://www.democratie-active.fr/parc-eolien-cambon-et-salvergues/>

- par courriel à l'adresse électronique suivante : parc-eolien-cambon-et-salvergues@democratie-active.fr

Toute observation formulée avant le **22 décembre 2023 à 9h00** ou après le **25 janvier 2024 à 12h00** ne sera pas prise en compte quel que soit son mode de dépôt.

Toute personne pourra prendre connaissance, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la Préfecture de l'Hérault, Direction des Relations avec les collectivités locales, bureau de l'environnement et dans la mairie de Cambon-et-Salvergues, commune d'implantation du projet et siège de l'enquête, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur et du mémoire en réponse du demandeur qui seront également publiés, pour la même durée, sur les sites internet des services de l'État de l'Hérault (www.herault.gouv.fr), du Tarn (www.tarn.gouv.fr) et de l'Aveyron (www.aveyron.gouv.fr).

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure, est soit une autorisation assortie le cas échéant du respect de prescriptions soit un refus.

PROCES-VERBAL DE CONSTAT

C0052262



04/12/2023

Référence : C0052262

Page 1 / 21

6

**LE LUNDI QUATRE DÉCEMBRE
DEUX MILLE VINGT TROIS
à 09 heures 40.**

A LA REQUETE DE :

VOLKSWIND FRANCE, dont le siège social est 45 Rue Du Cardinal Lemoine, 75105 PARIS 5, FRANCE, immatriculée au RCS n°439906934, agissant poursuites et diligences de son représentant légal en exercice, domicilié en cette qualité audit siège,

M'AYANT EXPOSE :

Que dans le cadre de la demande d'obtention d'une autorisation environnementale d'exploiter un parc éolien comprenant cinq aéro générateurs pour une puissance totale de 15 MW, au lieu-dit « Les Amaysses », sur le territoire de la commune de CAMBON-ET-SALVERGUES, une demande d'autorisation environnementale a été déposée.

Que cette demande est soumise à une enquête publique d'une durée de 35 jours consécutifs, du vendredi 22 décembre 2023 à 9h00 au jeudi 25 janvier 2024 à 12h00.

Que la requérante est en conséquence chargée de procéder à l'affichage d'un « AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE » auprès de huit Mairies concernées par l'implantation du parc éolien et des poste de livraison ainsi que sur le terrain, le long de routes départementales et chemins communaux, à sept emplacements donnés.

Qu'elle me requiert à l'effet de constater la présence de ces affichages.

DEFERANT A CETTE REQUISITION :

Je, **ANTOINE VERGÉ**, Commissaire de Justice, membre de la Société Civile Professionnelle **OLIVIER VERGÉ**, Commissaires de Justice Associés demeurant 47 rue Théron Perie à CASTRES (81), par l'un d'eux soussigné,

JE ME SUIS RENDU CE JOUR :

TARN HERAULT AVEYRON

OÙ ÉTANT J'AI PROCÉDÉ AUX CONSTATATIONS SUIVANTES :

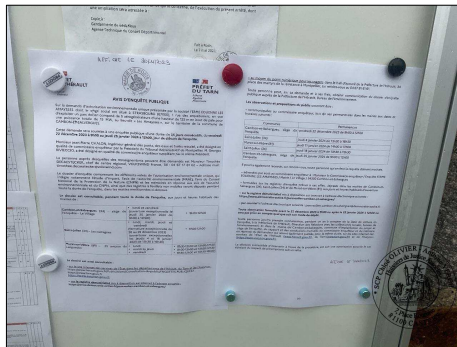
Référence : C0052262

Page 2 / 21

Rosis - Andabre 34610



1. (04/12/2023 10:42:47)



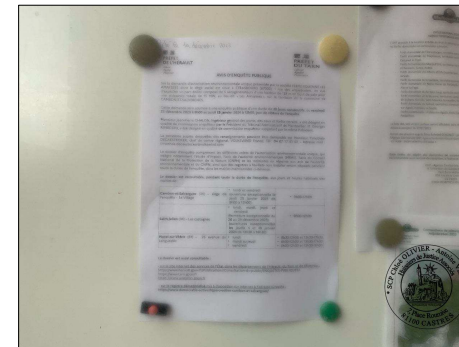
2. (04/12/2023 10:42:54)

Référence : C0052262

Castanet-le-haut - 2 rue de la Mairie - Le Village 34610



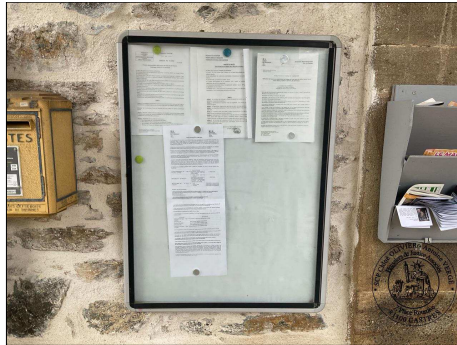
1. (04/12/2023 10:51:07)



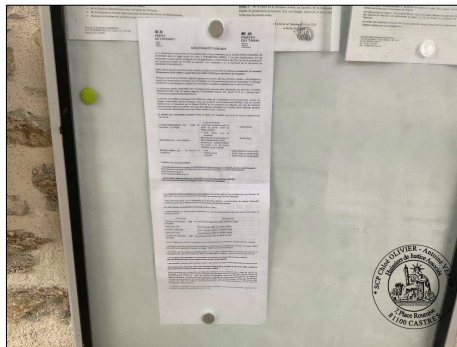
2. (04/12/2023 10:51:11)

Référence : C0052262

Arnac-sur-Dourdou - Le Bourg 12360



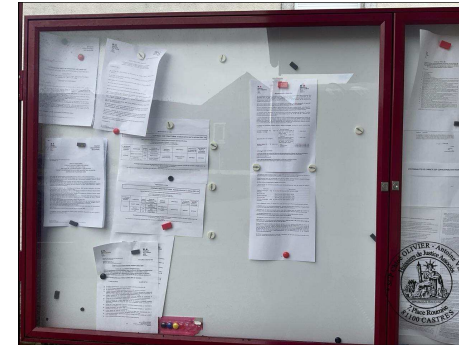
1. (04/12/2023 11:17:37)



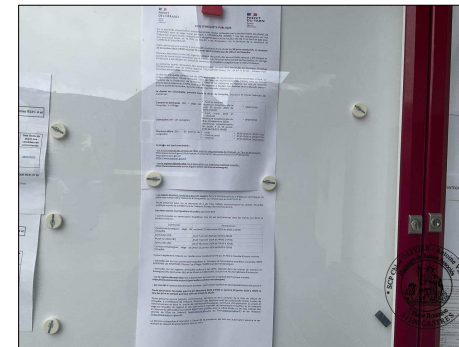
2. (04/12/2023 11:17:45)

Référence : C0052262

Murat-sur-Vèbre - 24 avenue du Languedoc 81320



1. (04/12/2023 11:41:26)



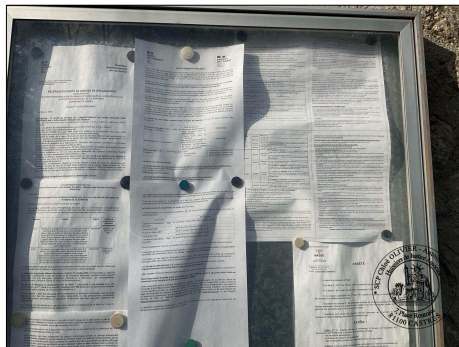
2. (04/12/2023 11:41:28)

Référence : C0052262

Nages - avenue de la Mairie 82320



1. (04/12/2023 12:02:00)



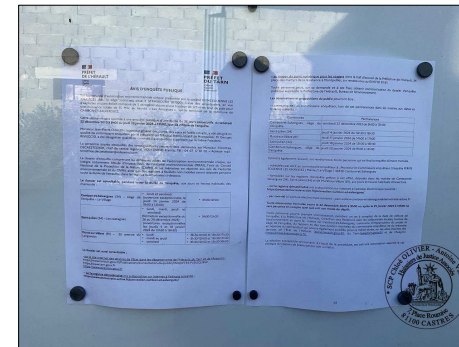
2. (04/12/2023 12:02:05)

Référence : C0052262

Cambon-et-Salvergues - Place de la Mairie 34330



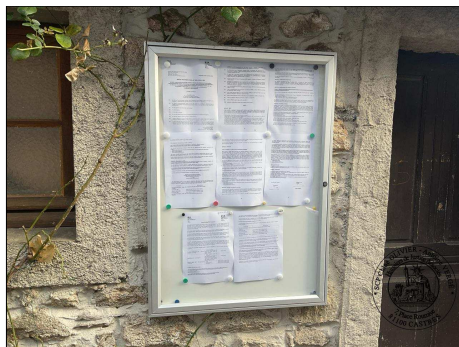
1. (04/12/2023 13:56:08)



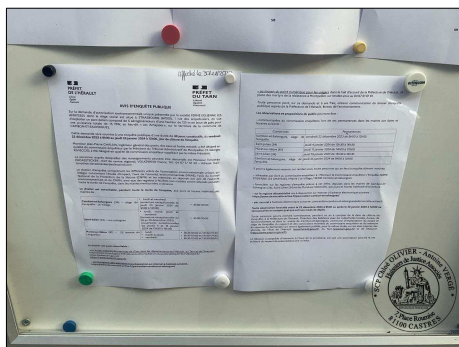
2. (04/12/2023 13:56:11)

Référence : C0052262

Fraisse-sur-Agout - place de l'Eglise



1. (04/12/2023 14:09:02)



2. (04/12/2023 14:09:07)

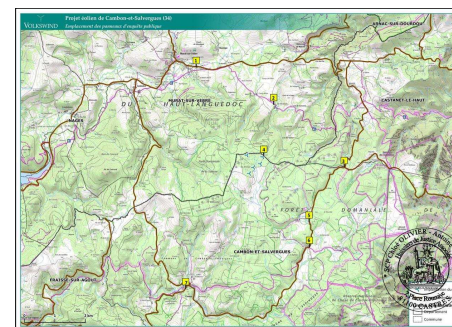
Référence : C0052262

Panneaux

Plan et constatations

Certifie ce jour me transporter à chacun des points mentionnés sur la carte ci-dessous.

Sur place, je constate que l'affichage de l'avis d'enquête d'ouverture d'enquête publique est affiché, les mentions de cet avis sont parfaitement lisibles et visibles depuis la voie publique.



1. (11/12/2023 15:00:59)

Panneau 1



1. (04/12/2023 12:28:14)

Référence : C0052262



2. (04/12/2023 12:28:22)

Panneau 2



1. (04/12/2023 12:36:59)

Référence : C0052262



2. (04/12/2023 12:37:04)

Panneau 3



1. (04/12/2023 13:20:45)

Référence : C0052262



2. (04/12/2023 13:20:56)



2. (04/12/2023 13:10:40)

Panneau 4



1. (04/12/2023 13:10:30)

Panneau 5



1. (04/12/2023 13:25:03)



2. (04/12/2023 13:25:09)



2. (04/12/2023 13:27:43)

Panneau 6



1. (04/12/2023 13:27:34)

Panneau 7



1. (04/12/2023 13:57:58)



2. (04/12/2023 13:58:06)

Je corrobore mes constatations de prises de vues photographiques prises par moi-même que je certifie non retouchées.

De tout ce que dessus, j'ai dressé le présent procès-verbal de constat sur 21 pages pour servir et valoir ce que de droit.


ANTOINE VERGÉ
Commissaire de Justice

PROCES-VERBAL DE CONSTAT

C0052262

29/01/2024

Référence : C0052262

Page 1 / 24

**LE LUNDI VINGT NEUF JANVIER
DEUX MILLE VINGT QUATRE
à 10 heures 10.**

A LA REQUETE DE :

VOLKSWIND FRANCE, dont le siège social est 45 Rue Du Cardinal Lemoine, 75105 PARIS 5, FRANCE, immatriculée au RCS n°439906934, agissant poursuites et diligences de son représentant légal en exercice, domicilié en cette qualité audit siège,

M'AYANT EXPOSE :

Que dans le cadre de la demande d'obtention d'une autorisation environnementale d'exploiter un parc éolien comprenant cinq aéro générateurs pour une puissance totale de 15 MW, au lieu-dit « Les Amaysses », sur le territoire de la commune de CAMBON-ET-SALVERGUES, une demande d'autorisation environnementale a été déposée.

Que cette demande est soumise à une enquête publique d'une durée de 35 jours consécutifs, du vendredi 22 décembre 2023 à 9h00 au jeudi 25 janvier 2024 à 12h00.

Que la requérante est en conséquence chargée de procéder à l'affichage d'un « AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE » auprès de huit Mairies concernées par l'implantation du parc éolien et des poste de livraison ainsi que sur le terrain, le long de routes départementales et chemins communaux, à sept emplacements donnés.

Qu'elle me requiert à l'effet de constater la présence de ces affichages.

DEFERANT A CETTE REQUISITION :

Je, **ANTOINE VERGÉ**, Commissaire de Justice, membre de la Société Civile Professionnelle **OLIVIER VERGÉ**, Commissaires de Justice Associés demeurant 47 rue Théron Perie à CASTRES (81), par l'un d'eux soussigné,

JE ME SUIS RENDU CE JOUR :

TARN HERAULT AVEYRON

Référence : C0052262

Page 2 / 24

OÙ ÉTANT J'AI PROCÉDÉ AUX CONSTATATIONS SUIVANTES :

SOMMAIRE

Constatations	6
Saint-Julien - Hameau de Castagnès 34390	7
Rosis - Andabre 34610	8
Castanet-le-haut - 2 rue de la Mairie - Le Village 34610	10
Arnac-sur-Dourdou - Le Bourg 12360	11
Murat-sur-Vèbre - 24 avenue du Languedoc 81320	12
Nages - avenue de la Mairie 82320	13
Cambon-et-Salvergues - Place de la Mairie 34330	14
Fraisse-sur-Agout - place de l'Eglise	15
Plan et constatations	16
Panneau 1	17
Panneau 2	18
Panneau 3	19
Panneau 4	20
Panneau 5	21
Panneau 6	22
Panneau 7	23

Référence : C0052262

Reproduction avis d'enquête publique



**PRÉFET
DE L'HÉRAULT**
*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PRÉFET
DU TARN**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Sur la demande d'autorisation environnementale unique présentée par la société FERME EOLIENNE LES AMAYSES dont le siège social est situé à STRASBOURG (67000), 1 rue des arquebuziers, en vue d'exploiter un parc éolien composé de 5 aérogénérateurs d'une hauteur de 125 m en bout de pale pour une puissance totale de 15 MW, au lieu-dit « Les Amayses », sur le territoire de la commune de CAMBON-ET-SALVERGUES.

Cette demande sera soumise à une enquête publique d'une durée de **35 jours consécutifs**, du **vendredi 22 décembre 2023 à 9h00 au jeudi 25 janvier 2024 à 12h00, jour de clôture de l'enquête.**

Monsieur Jean-Pierre CHALON, ingénieur général des ponts, des eaux et forêts retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Montpellier. M. Georges RIVIECCIO, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant par le même Président.

La personne auprès desquelles des renseignements peuvent être demandés est Monsieur Timothée DECAESTECKER, chef de centre régional, VOLKSWIND France, Tél : 04 67 17 61 02 – Adresse mail : timothee.decaestecker@volkswind.com

Le dossier d'enquête comprenant les différents volets de l'autorisation environnementale unique, qui intègre notamment l'étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale (MAE), l'avis du Conseil National de la Protection de la Nature (CNPN) et les mémoires en réponse aux avis de l'autorité environnementale et du CNPN, ainsi que des registres à feuillets non mobiles seront déposés pendant toute la durée de l'enquête, dans les mairies mentionnées ci-dessous.

Le dossier est consultable, pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels des mairies de :

Cambon-et-Salvergues (34) – siège de l'enquête - Le Village	<ul style="list-style-type: none"> • lundi et vendredi (ouverture exceptionnelle le jeudi 25 janvier 2024 de 9h00 à 12h00) 	<ul style="list-style-type: none"> • 9h00-12h00
Saint-Julien (34) – Les castagnes	<ul style="list-style-type: none"> • lundi, mardi, jeudi et vendredi (fermeture exceptionnelle du 26 au 29 décembre 2023) (ouvertures exceptionnelles les jeudis 4 et 18 janvier 2024 de 13h30 à 16h30) 	<ul style="list-style-type: none"> • 9h00-12h00
Murat-sur-Vèbre (81) – 25 avenue du Languedoc	<ul style="list-style-type: none"> • lundi • mardi au jeudi • vendredi 	<ul style="list-style-type: none"> • 8h30-12h00 et 13h30-17h30 • 8h30-12h00 et 13h30-17h30 • 8h30-12h00 et 13h30-16h00

Le dossier est aussi consultable :

- sur le site internet des services de l'État dans les départements de l'Hérault, du Tarn et de l'Aveyron : <https://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/ENQUETES-PUBLIQUES2>
- <https://www.tarn.gouv.fr>
- <https://www.aveyron.gouv.fr>
- sur le registre dématérialisé mis à disposition sur internet à l'adresse suivante : <https://www.democratie-active.fr/parc-eolien-cambon-et-salvergues/>

1. Extrait de fichier PDF (11/12/2023 14:58:50)

Référence : C0052262

= au moyen du point numérique pour les usagers dans le hall d'accueil de la Préfecture de l'Hérault, 34 place des martyrs de la résistance à Montpellier, sur rendez-vous au 04 67 61 61 61.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Préfecture de l'Hérault, Bureau de l'environnement.

Les observations et propositions du public pourront être :

- communiquées au commissaire enquêteur, lors de ses permanences dans les mairies aux dates et horaires suivants :

Communes	Permanences
Cambron-et-Salvergues, siège de l'enquête	de vendredi 22 décembre 2023 de 9h00 à 12h00
Saint-Julien (34)	jeudi 4 janvier 2024 de 13h30 à 16h30
Murat-sur-Vèbre (81)	jeudi 11 janvier 2024 de 14h00 à 17h00
Saint-Julien (34)	jeudi 18 janvier 2024 de 13h30 à 16h30
Cambron-et-Salvergues, siège de l'enquête	de jeudi 25 janvier 2024 de 9h00 à 12h00

Il pourra également recevoir, sur rendez-vous, toute personne qui en fera la requête dûment motivée.

- adressées par écrit au commissaire enquêteur à : Monsieur le Commissaire enquêteur / Enquête FERME EOLIENNE LES AMAYSES / Mairie / Le Village / 34330 Cambron-et-Salvergues

- formulées sur les registres d'enquête prévus à cet effet, déposés dans les mairies de Cambron-et-Salvergues (34), Saint-Julien (34) et de Murat-sur-Vèbre (81), aux jours et heures habituels d'ouverture

- sur le registre dématérialisé mis à disposition sur internet à l'adresse électronique suivante : <https://www.democratie-active.fr/parc-eolien-cambon-et-salvergues/>

- par courriel à l'adresse électronique suivante : parc-eolien-cambon-et-salvergues@democratie-active.fr

Toute observation formulée avant le 22 décembre 2023 à 9h00 ou après le 25 janvier 2024 à 12h00 ne sera pas prise en compte quel que soit son mode de dépôt.

Toute personne pourra prendre connaissance, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la Préfecture de l'Hérault, Direction des Relations avec les collectivités locales, bureau de l'environnement et dans la mairie de Cambron-et-Salvergues, commune d'implantation du projet et siège de l'enquête, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur et du mémoire en réponse du demandeur qui seront également publiés, pour la même durée, sur les sites internet des services de l'État de l'Hérault (www.herault.gouv.fr), du Tarn (www.tarn.gouv.fr) et de l'Aveyron (<https://www.aveyron.gouv.fr>).

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure, est soit une autorisation assortie le cas échéant du respect de prescriptions soit un refus.

2/2

2. Extrait de fichier PDF (11/12/2023 14:58:50)

Mairie

Constatations

Certifie ce jour me transporter dans chacune des Mairies sous énoncées.

Sur place, je constate l'affichage de l'avis d'enquête publique reproduit en section précédente.

Les mentions de cet avis sont parfaitement lisibles et visibles.

Saint-Julien - Hameau de Castagnès 34390



1. (29/01/2024 13:34:23)



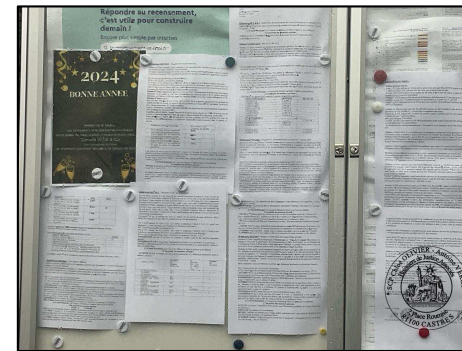
2. (29/01/2024 13:34:26)

Référence : C0052262

Rosis - Andabre 34610

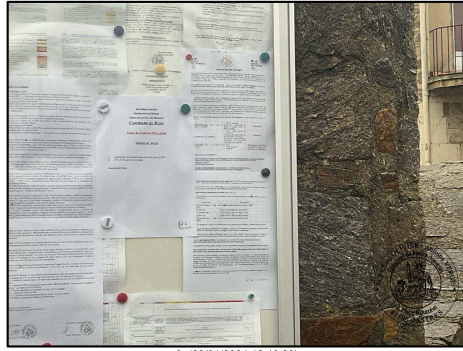


1. (29/01/2024 12:49:24)



2. (29/01/2024 12:49:30)

Référence : C0052262

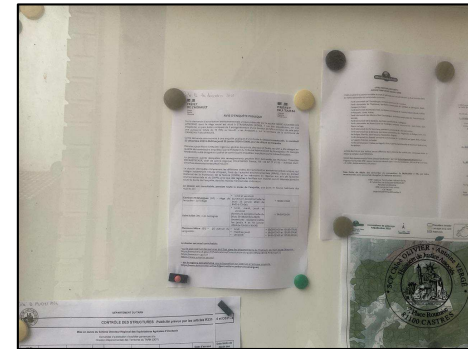


3. (29/01/2024 12:49:38)

Castanet-le-haut - 2 rue de la Mairie - Le Village 34610



1. (29/01/2024 12:43:02)

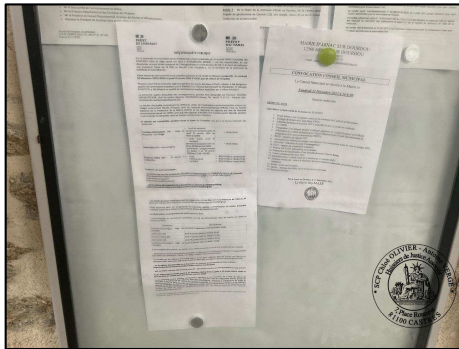


2. (29/01/2024 12:43:06)

Arnac-sur-Dourdou - Le Bourg 12360



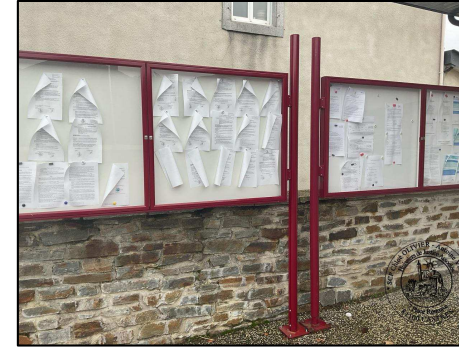
1. (29/01/2024 12:19:28)



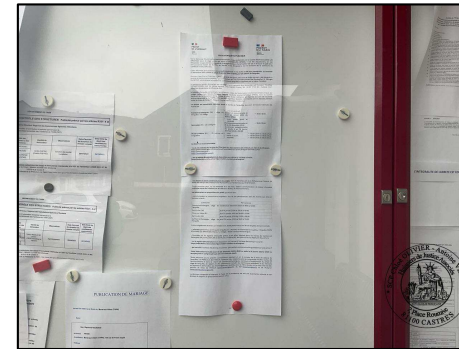
2. (29/01/2024 12:19:33)

Référence : C0052262

Murat-sur-Vèbre - 24 avenue du Languedoc 81320



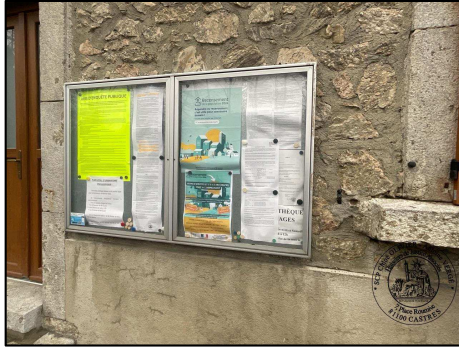
1. (29/01/2024 11:52:01)



2. (29/01/2024 11:52:08)

Référence : C0052262

Nages - avenue de la Mairie 82320



1. (29/01/2024 10:15:50)



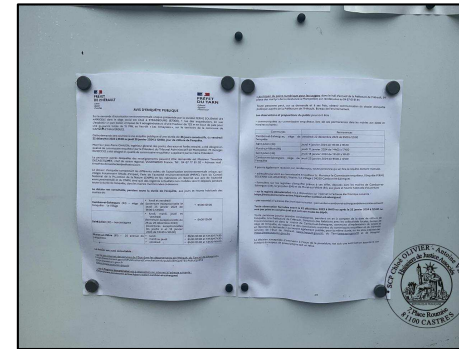
2. (29/01/2024 10:16:02)

Référence : C0052262

Cambon-et-Salvergues - Place de la Mairie 34330



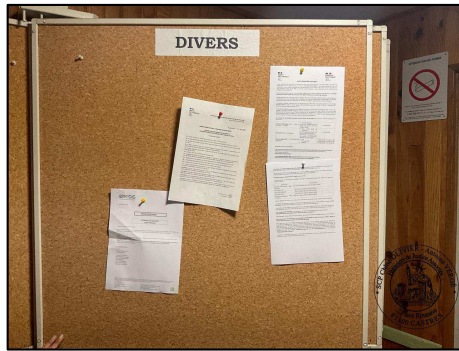
1. (29/01/2024 10:54:45)



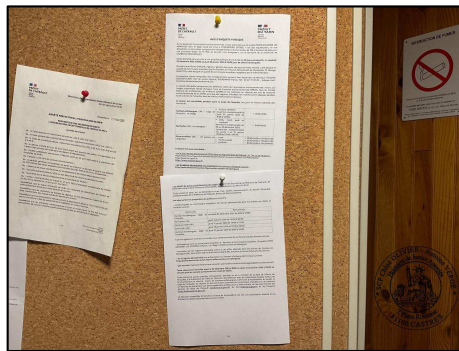
2. (29/01/2024 10:54:49)

Référence : C0052262

Fraisse-sur-Agout - place de l'Eglise



1. (29/01/2024 10:42:41)



2. (29/01/2024 10:42:45)

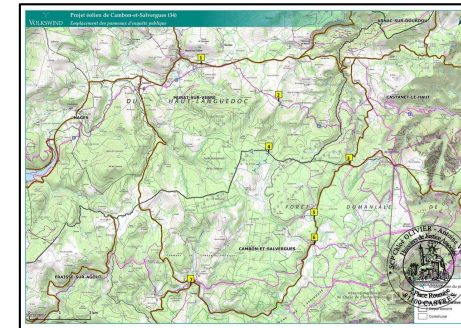
Référence : C0052262

Panneaux

Plan et constatations

Certifie ce jour me transporter à chacun des points mentionnés sur la carte ci-dessous.

Sur place, je constate que l'affichage de l'avis d'enquête d'ouverture d'enquête publique est affiché, les mentions de cet avis sont parfaitement lisibles et visibles depuis la voie publique.



1. (11/12/2023 15:00:59)

Référence : C0052262

Panneau 1



1. (29/01/2024 11:49:37)



2. (29/01/2024 11:49:46)

Référence : C0052262

Panneau 2



1. (29/01/2024 11:44:31)



2. (29/01/2024 11:44:36)

Référence : C0052262

Panneau 3



1. (29/01/2024 11:14:48)



2. (29/01/2024 11:14:55)

Référence : C0052262

Panneau 4



1. (29/01/2024 11:22:49)



2. (29/01/2024 11:22:59)

Référence : C0052262

Panneau 5



1. (29/01/2024 11:10:54)



2. (29/01/2024 11:11:01)

Référence : C0052262

Panneau 6



1. (29/01/2024 11:08:28)



2. (29/01/2024 11:08:39)

Référence : C0052262

Panneau 7



1. (29/01/2024 10:57:02)



2. (29/01/2024 10:57:09)

Référence : C0052262

Je corrobore mes constatations de prises de vues photographiques prises par moi-même que je certifie non retouchées.

De tout ce que dessus, j'ai dressé le présent procès-verbal de constat sur 24 pages pour servir et valoir ce que de droit.


ANTOINE VERGÉ
Commissaire de Justice

Référence : C0052262

COMMUNE D'ARNAC SUR DOURDOU
AVEYRON

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Objet : Enquête publique préalable à la délivrance de l’autorisation environnementale unique en vue d’exploiter un parc éolien sur le territoire de la commune de Cambon-et-Salvergues. Société FERME EOLIENNE LES AMAYSSES.

Je soussigné Guy SALES,

Maire de la commune d’ARNAC SUR DOURDOU 12360

Certifie que l’arrêté préfectoral n° 2023-11-DRCL-0572 du 29 novembre 2023, portant ouverture d’une procédure d’enquête publique du vendredi 22 décembre 2023 à 9h00 au jeudi 25 janvier 2024 à 12h00 pour le projet cité en objet a été affiché aux lieux habituels d’affichage du 30 novembre 2023 au 25 janvier 2024

Fait à Arnac sur Dourdou le, 25 janvier 2024

Mr le Maire,
Mr Guy SALES



Mairie de Cambon et Salvergues

OBJET : Enquête publique concernant la demande d'autorisation environnementale unique présentée par la société Ferme éolienne Les Amaysses, en vue d'exploiter un parc éolien sur la Commune de Cambon et Salvergues.

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussignée, Marie CASARES, Maire de la Commune de CAMBON-ET-SALVERGUES (Hérault), certifie avoir reçu et procédé à l’affichage, le 1^{er} décembre 2023, sur le panneau d’affichage à l’entrée de la Mairie, de l’avis d’enquête publique concernant la demande d’autorisation environnementale unique présentée par la société Ferme éolienne Les Amaysses, en vue d’exploiter un parc éolien sur la Commune de Cambon et Salvergues ; lequel affichage a été maintenu sans interruption jusqu’à la clôture de ladite enquête publique le 25 janvier 2024.

En foi de quoi, j’ai établi le présent certificat d’affichage pour servir et valoir ce que de droit.

Fait en Mairie de CAMBON-ET-SALVERGUES, le 26 janvier 2024.

Marie CASARES
Maire de CAMBON-ET-SALVERGUES



Mont de l'Église
Point culminant de l'Hérault (1152 m.)
Source de l'Épave



République Française
CASTANET-LE-HAUT

CERTIFICAT

Je soussigné Max ALLIES, Maire de la Commune de CASTANET LE HAUT (Hérault) certifie avoir procédé du 1^{er} décembre 2023 au 25 janvier 2024 à l'affichage de l'avis d'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale unique, présentée par la Société FERME EOLLENNE LES AMAYSSSES.

Délibéré le présent certificat pour servir et valoir ce que de droit.

Castanet le Haut, le 25 janvier 2024



*Le Maire,
Max ALLIES*

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

Mairie de



**FRAÏSSE
SUR-AGOUT**

CERTIFICAT

Je soussigné Jim RONEZ, Maire de la commune de FRAÏSSE SUR AGOUT, certifie que l'avis d'enquête publique relative à la demande à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société FERME EOLLENNE LES AMAYSSSES, a été publié, par voie d'affichage sur la commune de Fraïsse sur Agout à compter du 30 novembre 2023 et pendant toute la durée de l'enquête, soit jusqu'au 25 janvier 2024.

Fait à Fraïsse sur Agout,
Le vendredi 26 janvier 2024

Le Maire :
M. Jim RONEZ

DEPARTEMENT DU TARN
COMMUNE DE MURAT SUR YEBRE

DEPARTEMENT DU TARN

MAYRE
DE
NAGES

81320 NAGES

Telephone : 05.63.37.40.48
Fax : 05.63.37.16.86
E-Mail : mairie-nages@wanadoo.fr

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné, VIDAL Daniel, Maire de la commune de Murat sur Yèvre, Tarn, Certifie que l'arrêté préfectoral n°2023-11-DRCL-0572 du 29 novembre 2023 portant ouverture d'un enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale unique présentée par la société Ferme éolienne, les Amaysses au titre des installations classées pour la protection de l'environnement en vue d'exploiter un parc éolien sur le territoire de la commune de Cambon et Salvargues (Hérault) a été affiché du 7 décembre 2023 au 25 janvier 2024.

Fait à Murat sur Yèvre, le 25 janvier 2024

Le Maire,
Daniel VIDAL



CERTIFICAT D'AFFICHAGE

le soussigné, Alain CABROL Maire de la Commune de NAGES (Tarn), certifie avoir affiché sur le panneau des publications officielles de la commune à partir du 1^{er} décembre 2023 et jusqu'au 26 janvier 2024, l'avis d'enquête publique concernant l'installation d'éoliennes au lieu-dit « Les Amaysses » sur la commune de Cambon-et-Salvargues.

Fait à NAGES, le 26 janvier 2024

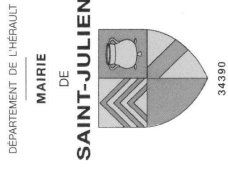
Le Maire,
Alain CABROL





Mairie de Rosis
Andabre
34610 ROSIS

Rosis, le 26 janvier 2024



ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A LA DELIVRANCE DE L'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE UNIQUE EN VUE D'EXPLOITER UN PARC EOLIEN SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE CAMBON-ET-SALVERGUES - SOCIETE FERME EOLIENNE LES AMAYSSÈS

Objet : certificat d'affichage l'enquête relative à la demande d'autorisation environnementale unique présentée par la société FERME EOLIENNE LES AMAYSSÈS

Je soussignée **Anne-Lise SAUTEREL**, Maire de la commune de **Rosis**

CERTIFIE

Que l'avis d'ouverture d'enquête concernant l'enquête relative à la demande d'autorisation environnementale unique présentée par la société FERME EOLIENNE LES AMAYSSÈS a été affiché au panneau de la mairie du 31 novembre 2023 au 26 janvier 2024.

Pour servir et valoir ce que de droit.



Le Maire

Anne-Lise SAUTEREL

CERTIFICAT DE FIN D'AFFICHAGE (clôture de l'Enquête Publique).

Le soussigné, **Robert AZAIS**, Maire de la Commune de Saint-Julien, certifie que l'avis d'enquête publique préalable à la délivrance de l'autorisation environnementale unique en vue d'exploiter un parc éolien sur le territoire de la commune de Cambon-et-Salvergues – société FERME EOLIENNE LES AMAYSSÈS

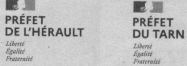
A été affiché du **8 décembre 2023 au 25 janvier 2024 inclus**.

A la Mairie de SAINT-JULIEN.

Fait à Saint-Julien, le 26 janvier 2024.

Le Maire,
Robert AZAIS.





AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société FERME EOLIENNE LES AMAYESES... Cette demande sera soumise à une enquête publique d'une durée de 35 jours consécutifs...

JEUUDI 7 DÉCEMBRE 2023 - 1,20 € (ESPAGNE) - 1,60 €)
www.aveyron.com
www.aveyron.com

Immobilier
5000€
L'Herault
Maison
3 chambres, 2 salles de bain, terrain de 2000 m²

Immobilier
20000€
L'Herault
Maison
4 chambres, 3 salles de bain, terrain de 4000 m²

Immobilier
16000€
L'Herault
Maison
3 chambres, 2 salles de bain, terrain de 2000 m²

Immobilier
14000€
L'Herault
Maison
3 chambres, 2 salles de bain, terrain de 2000 m²

Immobilier
18000€
L'Herault
Maison
3 chambres, 2 salles de bain, terrain de 2000 m²

Immobilier
6000€
L'Herault
Maison
3 chambres, 2 salles de bain, terrain de 2000 m²

Immobilier
9000€
L'Herault
Maison
3 chambres, 2 salles de bain, terrain de 2000 m²

Immobilier
570€
L'Herault
Maison
3 chambres, 2 salles de bain, terrain de 2000 m²

Immobilier
2500€
L'Herault
Maison
3 chambres, 2 salles de bain, terrain de 2000 m²

Immobilier
430€
L'Herault
Maison
3 chambres, 2 salles de bain, terrain de 2000 m²

Immobilier
612€
L'Herault
Maison
3 chambres, 2 salles de bain, terrain de 2000 m²

Immobilier
2700€
L'Herault
Maison
3 chambres, 2 salles de bain, terrain de 2000 m²

Immobilier
2125€
L'Herault
Maison
3 chambres, 2 salles de bain, terrain de 2000 m²

Immobilier
620€
L'Herault
Maison
3 chambres, 2 salles de bain, terrain de 2000 m²

Immobilier
5600€
L'Herault
Maison
3 chambres, 2 salles de bain, terrain de 2000 m²

Immobilier
20000€
L'Herault
Maison
3 chambres, 2 salles de bain, terrain de 2000 m²

Immobilier
5200€
L'Herault
Maison
3 chambres, 2 salles de bain, terrain de 2000 m²

Immobilier
2500€
L'Herault
Maison
3 chambres, 2 salles de bain, terrain de 2000 m²

Immobilier
430€
L'Herault
Maison
3 chambres, 2 salles de bain, terrain de 2000 m²

Immobilier
612€
L'Herault
Maison
3 chambres, 2 salles de bain, terrain de 2000 m²

Immobilier
2700€
L'Herault
Maison
3 chambres, 2 salles de bain, terrain de 2000 m²

Immobilier
2125€
L'Herault
Maison
3 chambres, 2 salles de bain, terrain de 2000 m²

Immobilier
620€
L'Herault
Maison
3 chambres, 2 salles de bain, terrain de 2000 m²

Immobilier
5600€
L'Herault
Maison
3 chambres, 2 salles de bain, terrain de 2000 m²

Immobilier
20000€
L'Herault
Maison
3 chambres, 2 salles de bain, terrain de 2000 m²

Immobilier
5200€
L'Herault
Maison
3 chambres, 2 salles de bain, terrain de 2000 m²

Immobilier
2500€
L'Herault
Maison
3 chambres, 2 salles de bain, terrain de 2000 m²

Immobilier
430€
L'Herault
Maison
3 chambres, 2 salles de bain, terrain de 2000 m²

Immobilier
612€
L'Herault
Maison
3 chambres, 2 salles de bain, terrain de 2000 m²

Immobilier
2700€
L'Herault
Maison
3 chambres, 2 salles de bain, terrain de 2000 m²

Immobilier
2125€
L'Herault
Maison
3 chambres, 2 salles de bain, terrain de 2000 m²

Immobilier
620€
L'Herault
Maison
3 chambres, 2 salles de bain, terrain de 2000 m²

Immobilier
5600€
L'Herault
Maison
3 chambres, 2 salles de bain, terrain de 2000 m²

Immobilier
20000€
L'Herault
Maison
3 chambres, 2 salles de bain, terrain de 2000 m²

AVIS PUBLICS

Enquetes Publiques



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Sur la demande d'autorisation environnementale unique présentée par la société FERME EOLIENNE LES AMAYSES dont le siège social est situé à STRASBOURG (67000)...

Cette demande sera soumise à une enquête publique d'une durée de 35 jours consécutifs, du vendredi 22 décembre 2023 à 9h00 au jeudi 25 janvier 2024 à 12h00...

La personne agréée des renseignements prévus être demandés est Monsieur Timothée DECAESTECKER, chef de centre régional, VOLKS/WIND France, Tél : 04 67 17 61 02...

Le dossier d'enquête comprenant les différents volets de l'autorisation environnementale unique, qui intègre notamment l'étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale (AAE), l'avis du Conseil National de la Protection de la Nature (CNPN)...

Cambron-et-Salvergues (34) - Siège de l'Enquête - Le Village
Lundi et vendredi (ouverture exceptionnelle le jeudi 25 janvier 2024 de 9h00 à 12h00)...

Saint-Julien (34) - Les Castagnes
Lundi, mardi, jeudi et vendredi (fermeture exceptionnelle du 26 au 29 décembre 2023)...

Murat-sur-Vèbre (81) - 35 avenue du Languedoc
Lundi : 8h30-12h00 et 13h30-17h30
Mardi au jeudi : 8h30-12h00 et 13h30-17h30...

Le dossier est aussi consultable :
- sur le site internet des services de l'Etat dans les départements de l'Hérault, du Tarn et de l'Aveyron

https://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/ENQUETES-PUBLIQUES52
https://www.tarn.gouv.fr
https://www.aveyron.gouv.fr

- sur le registre dématérialisé mis à disposition sur internet à l'adresse suivante :
https://www.democratie-active.fr/parc-ecolien-cambon-et-salvergues/

- au moyen du point numérique pour les usagers dans le hall d'accueil de la Préfecture de l'Hérault, 34 place des martyrs de la résistance à Montpellier, sur rendez-vous au 04 67 61 61 61. Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Préfecture de l'Hérault, Bureau de l'environnement.

Les observations et propositions du public pourront être :
- communiquées au commissaire enquêteur, lors de ses permanences dans les mairies aux dates et horaires suivants :
- Cambron-et-Salvergues, siège de l'enquête - vendredi 22 décembre 2023 de 9h00 à 12h00
- Saint-Julien (34) - jeudi 4 janvier 2024 de 13h30 à 16h30
- Murat-sur-Vèbre (81) - jeudi 4 janvier 2024 de 13h30 à 17h00
- Saint-Julien (34) - jeudi 18 janvier 2024 de 13h30 à 16h30
- Cambron-et-Salvergues, siège de l'enquête - jeudi 25 janvier 2024 de 9h00 à 12h00

Il pourra également recevoir, sur rendez-vous, toute personne qui en fera la requête dûment motivée.

- adressées par écrit au commissaire enquêteur à : Monsieur le Commissaire Enquêteur / Enquête FERME EOLIENNE LES AMAYSES / Mairie / Le Village / 34330 Cambon-et-Salvergues

- formulées sur les registres d'enquête prévus à cet effet, déposés dans les mairies de Cambron-et-Salvergues (34), Saint-Julien (34) et de Murat-sur-Vèbre (81), aux jours et heures habituels d'ouverture

- sur le registre dématérialisé mis à disposition sur internet à l'adresse électronique suivante :
https://www.democratie-active.fr/parc-ecolien-cambon-et-salvergues/

- par courriel à l'adresse électronique suivante : parc-ecolien-cambon-et-salvergues@democratie-active.fr

Toute observation formulée avant le 22 décembre 2023 à 9h00 ou après le 25 janvier 2024 à 12h00 ne sera pas prise en compte quel que soit son mode de dépôt.

Toute personne pourra prendre connaissance, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la Préfecture de l'Hérault, Direction des Relations avec les collectivités locales, bureau de l'environnement et dans la mairie de Cambron-et-Salvergues, commune d'implantation du projet et siège de l'enquête, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur et du mémoire en réponse du demandeur qui seront également publiés, pour la même durée, sur les sites internet des services de l'Etat de l'Hérault (www.herault.gouv.fr), du Tarn (www.tarn.gouv.fr) et de l'Aveyron (https://www.aveyron.gouv.fr).

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure, est soit une autorisation assortie de cas échéant du respect de prescriptions soit un refus.



TEL : 05 62 11 33 00 / contact@lejournaldedemocratie.com / www.lejournaldedemocratie.fr / TEL Abonnés

JEUDI 7 DÉCEMBRE 2023 - 1,20 € (ESPAGNE) - 1,60 €

Annonces légales

Vie de sociétés

LES VINCIERS
Forme : SAS
Capital social : 2 000 euros
Siège social : 137, chemin de Riols 81380 LESUREUX DU LARROUÏS 830 270 820 RCS A81

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL
AVIS DE CONSTITUTION
Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 30 novembre 2023, à Abbi.

ALRIC AUTOMOBILES
Société à responsabilité limitée
Au capital de 60 979,61 euros
Siège social : 25, rue d'Alger 81600 GALLAC R.C.S. Albi 816 950 018

DISSOLUTION ANTICIPÉE
L'assemblée générale extraordinaire des associés, tenue le 29 novembre 2023, a décidé la dissolution anticipée de la société, sa liquidation amiable et a nommé en qualité de liquidateur pour la durée de la liquidation M. Gilles JAMMES, demeurant à Vihersy (11170) 2, avenue des Platanes avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

AVIS DE CONSTITUTION
Forme : société civile immobilière.
Siège social : 7, impasse Côte-Rouge, 81960 Figeacrolles.

AVIS DE CONSTITUTION
Par ASSP en date du 4 novembre 2023, il a été constitué une SARL, dénommée TRANSHUMANCE. Siège social : Le Pouillart, 81720 Labastide-Bougloux, Capital : 1 000 euros.

SAS LE RADIS BLEU
En liquidation
Au capital de 20 000 euros
Siège social : 3, route de Graulhet 81220 DAMATTE RCS Castres 849 398 888

CLÔTURE DE LIQUIDATION
L'assemblée générale extraordinaire du 30 novembre 2023 a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat et a décidé la clôture des opérations de liquidation à compter du 30 novembre 2023.

Avis administratifs

Préfet de l'Hérault - Préfet du Tarn
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Sur la demande d'autorisation environnementale unique présentée par la société FERME EOLIENNE LES AMAYSES dont le siège social est situé à STRASBOURG (67000)...

Le dossier est aussi consultable :
- sur le site internet des services de l'Etat dans les départements de l'Hérault, du Tarn et de l'Aveyron :
https://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/ENQUETES-PUBLIQUES52
https://www.tarn.gouv.fr
https://www.aveyron.gouv.fr

AVIS DE CONSTITUTION
Forme : société civile immobilière.
Siège social : 7, impasse Côte-Rouge, 81960 Figeacrolles.

AVIS DE CONSTITUTION
Forme : société civile immobilière.
Siège social : 7, impasse Côte-Rouge, 81960 Figeacrolles.

AVIS DE CONSTITUTION
Forme : société civile immobilière.
Siège social : 7, impasse Côte-Rouge, 81960 Figeacrolles.

AVIS DE CONSTITUTION
Forme : société civile immobilière.
Siège social : 7, impasse Côte-Rouge, 81960 Figeacrolles.

ENFIN UN SITE UNIQUE POUR VOS NOUVEAUX MARCHÉS...

FACILE PERTINENT PROCHE



FACILE Accès simple et rapide aux informations clés

PERTINENT Sélection de marchés publics correspondant exactement à vos besoins

PROCHE Assistance personnalisée pour définir ensemble vos critères de recherche

Un Contact 0 969 39 99 63, 7j/7, sans surcoût Du lundi au vendredi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 18h00

ANNONCES LEGALES

Notre service est à votre écoute tous les jours et vous accompagne dans la publication de vos annonces légales



NOUS VOUS PROPOSONS :

- l'établissement rapide de devis
- la réception immédiate de votre attestation
- nous nous chargeons de transmettre vos annonces à nos confrères habilités dans tous les départements français



Vos contacts : Téléphone :

02 99 26 42 00

M@il : annonces_legales@medialex.fr

Annonces légales et judiciaires



www.medialex.fr Mail : annonces_legales@medialex.fr

MARCHÉS PUBLICS
AVIS D'ATTRIBUTION



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE SERVICES

15
Vendredi 8 décembre 2023
PAYSAUN DU MIDI

AVIS PUBLICS
ENQUÊTES PUBLIQUES

AVIS PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

AVIS PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE
en application de l'article L. 123-19 du code de l'environnement

AVIS PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE
en application de l'article L. 123-19 du code de l'environnement

PRÉFET DE L'HERAULT
PRÉFET DU TARN

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Sur la demande d'autorisation environnementale unique présentée par la société FERME ÉGLIENNE LES AMAYSES dont le siège social est situé à STRASBOURG (67000), 1 rue des Arbousiers, en vue d'exploiter un parc éolien composé de 5 aérogénérateurs d'une hauteur de 125 m en bord de pale pour une puissance totale de 15 MW au lieu-dit « Les Amayses » sur le territoire de la commune de CAMBON-ET-SALVERGUES.

Cette demande sera soumise à une enquête publique d'une durée de 35 jours consécutifs, du vendredi 22 décembre 2023 à 9h00 au jeudi 25 janvier 2024 à 17h00, jour de clôture de l'enquête.

Monsieur Pierre CHALON, Ingénieur général des ports, des eaux et forêts retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Montpellier, M. Georges RIVEROCCI, à été désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant par le même Président.

La personne auprès desquelles des renseignements peuvent être demandés est Monsieur Timothée DECASTELCKEY, chef de centre régional, VOLKS-WIND France, Tél : 04 67 17 61 02 - Adresse mail : timothee.decastelcke@volkswind.com

Le dossier d'autorisation comprenant les différents volets de l'autorisation environnementale unique, qui intègre notamment l'étude d'impact, l'étude de l'état de l'environnement (EMEA), l'étude du Conseil National de la Protection de la Nature (CNPN) et les mémoires en réponse, au vu de l'autorisation environnementale est à disposition au sein des registres à feuillet non mobiles selon des horaires pendant toute la durée de l'enquête, dans les mairies mentionnées ci-dessous.

Le dossier est consultable, pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures indiqués des mairies de :

Cambron-et-Salvergues (34) - siège de l'enquête - Le Village
Lundi et vendredi de 9h00 à 12h00
Jeudi de 9h00 à 12h00 et 13h30 à 17h00

Le dossier est aussi consultable :
- sur le site internet des services de l'État dans les départements de l'Hérault, du Tarn et de l'Aveyron (https://www.aveyron.gouv.fr/ et https://www.tarn.gouv.fr/)

- sur le registre dématérialisé mis à disposition sur internet à l'adresse suivante : https://www.democratie-active.fr/parc-ecolien-cambon-et-salvergues/

- au moyen du point numérique pour les usagers dans le hall d'accueil de la Préfecture de l'Hérault, 34 place des Martyrs de la Résistance à Montpellier, sur rendez-vous au 04 67 61 61 61.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Préfecture de l'Hérault, Bureau de l'environnement.

Les observations et propositions du public peuvent être :
- communiquées au commissaire enquêteur, lors de ses permanences dans les mairies à des heures habituelles d'ouverture ;
- formulées sur les registres d'enquête publique, au vu et en présence de la personne chargée de l'enquête, au sein des registres à feuillet non mobiles d'ouverture ;
- formulées sur le registre dématérialisé mis à disposition sur internet à l'adresse électronique suivante : https://www.democratie-active.fr/parc-ecolien-cambon-et-salvergues/

Le dossier est aussi consultable :
- sur le site internet des services de l'État dans les départements de l'Hérault, du Tarn et de l'Aveyron (https://www.aveyron.gouv.fr/ et https://www.tarn.gouv.fr/)

- sur le registre dématérialisé mis à disposition sur internet à l'adresse suivante : https://www.democratie-active.fr/parc-ecolien-cambon-et-salvergues/

- au moyen du point numérique pour les usagers dans le hall d'accueil de la Préfecture de l'Hérault, 34 place des Martyrs de la Résistance à Montpellier, sur rendez-vous au 04 67 61 61 61.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Préfecture de l'Hérault, Bureau de l'environnement.

Les observations et propositions du public peuvent être :
- communiquées au commissaire enquêteur, lors de ses permanences dans les mairies à des heures habituelles d'ouverture ;
- formulées sur les registres d'enquête publique, au vu et en présence de la personne chargée de l'enquête, au sein des registres à feuillet non mobiles d'ouverture ;
- formulées sur le registre dématérialisé mis à disposition sur internet à l'adresse électronique suivante : https://www.democratie-active.fr/parc-ecolien-cambon-et-salvergues/

VOTRE JOURNAL EST LOCAL VOTRE CONSEILLER AUSSI



A votre écoute du lundi au vendredi de 8h à 17h et le samedi de 8h à 12h

04 3000 30 34

N° non surtaxé

Abonnements@midilibre.com

Accédez à votre compte en ligne sur Midilibre.fr pour consulter ou régler vos factures, mettre à jour vos coordonnées et vos informations bancaires, lire votre journal numérique*

Créez votre compte !

- Munissez-vous de votre numéro d'abonné et de votre adresse mail
Rendez-vous sur le site profil.midilibre.fr
Téléchargez l'application Midilibre, Le Journal pour une lecture optimisée et mobile.

L'immobilier Bonne affaires L'auto
Parution mardi, jeudi, dimanche 7 jours consécutifs dans votre quotidien Paru les merc vend

Régalez votre petite annonce
(Est masculine, sans abréviation avec un espace entre 0 et 100 caractères)

Choisissez votre formule et votre édition
(Parcours de 1 à 5 lignes + internet inclus)

Table with 2 columns: Formules (Formule tri simple, Formule tri 3 semaines, Formule tri 3 semaines 9 jours, Formule tri 3 semaines 14 jours, Formule tri 21 parutions) and Prix (Aude, Aveyron, Hérault, Languedoc-Roussillon, Occitanie, Paysan du Midi, Pyrénées)

Table with 2 columns: Formules (Formule 7 parutions, Formule 14 parutions, Formule 21 parutions) and Prix (Aude, Aveyron, Hérault, Languedoc-Roussillon, Occitanie, Paysan du Midi, Pyrénées)

Table with 2 columns: Formules (Formule tri simple, Formule tri 3 semaines, Formule tri 3 semaines 9 jours) and Prix (Aude, Aveyron, Hérault, Languedoc-Roussillon, Occitanie, Paysan du Midi, Pyrénées)

Par courrier
Votre annonce passera sous 48 h après réception réglementaire, selon le jour de parution. Remplissez ce bon modèle et renvoyez-le avec votre chèque bancaire à l'AGENCE Midilibre - Service petites annonces - Rue d'Orléans 34020 Saint-Jean-de-Védas

LA DÉPÊCHE

DU MIDI

Le journal de la démocratie

On attaque
contre l'évadé
la maison d'a

P16

8 DÉCEMBRE 2023 - 1,20 € (ESPAGNE : 1,60 €) TEL : 05 62 11 33 00 / contact@ladepeche.com / www.ladepeche.fr / TEL Abonnés : 09 70 80 80 81 ou serviceclient.ladepe

Jacques Delors l'Européen

L'ancien président de
la Commission et figure
de la gauche est mort hier
à Paris à 98 ans. PAGE 5



La Pâtisserie CAYLA-ALCOUFFE

et son équipe vous présentent leurs

meilleurs vœux pour 2024

Mini-gâteaux personnalisés

ARNAQUE

Gare aux faux amoureux sur internet

L'INFO QUI NOUS UNIT

LA DÉPÊCHE

ENO

Résultats des tirages du mardi 26 décembre 2023

5	11	12	15	21	23	27	32	35
---	----	----	----	----	----	----	----	----

Multipliez par **x 2**

4 731 607 €

ENO

Résultats des tirages du mercredi 27 décembre 2023

2	3	6	12	14	16	22	33	39
---	---	---	----	----	----	----	----	----

Multipliez par **x 2**

3 994 241 €

ENO

Résultats des tirages du jeudi 28 décembre 2023

9	9	14	16	17	24	27	32	35
---	---	----	----	----	----	----	----	----

Multipliez par **x 2**

0 405 115 €

ENO

Résultats des tirages du vendredi 29 décembre 2023

10	10	19	23	24	28	29	30	40
----	----	----	----	----	----	----	----	----

Multipliez par **x 3**

1 270 275 €

EURO MILIONS

Résultats du tirage du mardi 26 décembre 2023

12	23	33	47	50	59
----	----	----	----	----	----

Multipliez par **x 10**

1 000 000 €

MY MILLION

Résultats du tirage du mardi 26 décembre 2023

916 923 €

LOTTO

Résultats du tirage du mardi 26 décembre 2023

13	18	26	28	41	49	53
----	----	----	----	----	----	----

Multipliez par **x 5**

4 000 000 €

LOTTO

Résultats du tirage du mercredi 27 décembre 2023

13	18	26	28	41	49	53
----	----	----	----	----	----	----

Multipliez par **x 5**

4 000 000 €

0800 02 88 02

Service client

Seule 60 voulaite

pour voter tendres lens

C.N.R. 06 21 96 34 98

Nathalie, 50 ans,

exige 2 ans de congés payés supplémentaires

06 99 50 23 52

Enfants, 23 ans,

ont été recrutés et formés pour un projet d'entreprise

06 99 50 23 52

Enfants, 23 ans,

ont été recrutés et formés pour un projet d'entreprise

06 99 50 23 52

Président du Conseil d'Administration : Jean-Michel BIEFF
Vice-Président : Marie-Françoise MARTEL-BOULET
Directeur général et Directeur de la Production : Jean-Michel BIEFF
Président éditorial : SAS SOCIÉTÉ DE PRESSE DU CAMBON-SALVÈRES
Médiateur : Jean-François BIEFF
Site Internet : <https://www.democratie-midi.com>
Commissaire aux comptes : BDO
Tirage du mercredi 27 décembre 2023
Nombre d'exemplaires : 108 000
Journal imprimé sur papier recyclé à 100% (SA Conseil de Régulation de la Média) et sur du papier recyclé FSC® 70% (PCB) FSC® C0C2-C1-01602
Origine géographique du papier : 100% origine France (90% fibres issues de forêts gérées durablement)
Emplois : 17000 tps par exemplaire - Impression France - 20% fibres recyclées pour le papier - un Photopack® - Filas - 100% papier issu de forêts gérées durablement.

AVIS PUBLICS

Enquêtes Publi

PREFET DE L'HERAULT
Liberté
Égalité
Fraternité

PREFET DU TARN
Liberté
Égalité
Fraternité

RAPPEL - AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Sur la demande d'autorisation environnementale unique présentée par la société H LES AMAYSES dont le siège social est situé à STRASBOURG (Haut-Rhin), il a été décidé de soumettre à enquête publique le projet de création d'une zone industrielle d'exploiter un parc éolien composé de 5 aérogénérateurs d'une hauteur de 125 m pour une puissance totale de 15 MW au lieu-dit « Les Amayses », sur le territoire de CAMBON-SALVÈRES.

Cette demande sera soumise à une enquête publique d'une durée de 30 jours du vendredi 22 décembre 2023 à 9h00 au jeudi 25 janvier 2024 à 18h00, pour de plus Monsieur Jean-François CHAZON, ingénieur général des ponts, des eaux et forêts, est en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Georges RIVECOLO, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

La personne auprès desquelles des renseignements peuvent être demandés est Monsieur DECAESTECKER, chef de centre régional VOLKSWIND France, Tél : 04 67 17 61 02 - fimdthe@decaestecker@volkwind.com

Le dossier d'enquête comprenant les différents volets de l'autorisation environnementale qui intègre notamment l'étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale (l'Agence Nationale de Protection de la Nature (ANPN)) et les mémoires en réponse l'autorité environnementale et du CNPN, ainsi que des registres à feuilletés non déposés pendant toute la durée de l'enquête, dans les mairies mentionnées ci-dessus le dossier est consultable, pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures suivants :

- **Cambon-et-Salvères (sa - siège de l'enquête - Le Village**
lundi et vendredi (ouverture exceptionnelle le jeudi 25 janvier 2024 de 9h00 à 18h00)
- **Saint-Julien (sa - Les castagnes**
lundi, mardi, jeudi et vendredi (ouverture exceptionnelle du 26 au 29 décembre 2023)
(ouvertures exceptionnelles les jeudis 4 et 18 janvier 2024 de 13h30 à 16h30)
- **Murat-sur-Vèbre (B) - 25 avenue du Languedoc**
lundi - 8h30-12h00 et 13h30-17h30
mardi au jeudi - 8h30-12h00 et 13h30-17h30
vendredi - 8h30-12h00 et 13h30-16h00

Le dossier est aussi consultable :

- sur le site internet des services de l'État dans les départements de l'Hérault l'Aveyron :

AUTRES LÉGALES

- sur le site internet des services de l'État dans les départements de l'Hérault l'Aveyron : [https://www.veyron.gouv.fr](https://www.veyron.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/ENQUETES-PUBLICS)
- sur le registre dématérialisé mis à disposition sur internet à l'adresse suivante : <https://www.democratie-active.fr/parc-éolien-cambon-et-salvères/>

Divers

- au moyen du point numérique pour les usagers dans le hall d'accueil de la Préfecture 3 place des martyrs de la résistance à Montpellier, sur rendez-vous au 04 67 61 61 61
- toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier public auprès de la Préfecture de l'Hérault, Bureau de l'environnement.

Les observations et propositions du public pourront être :

- communiquées au commissaire enquêteur, lors de ses permanences dans les mairies et horaires suivants :

- Cambon-et-Salvères, siège de l'enquête - vendredi 22 décembre 2023 de 9h00 à 18h00
- Saint-Julien (sa) - jeudi 11 janvier 2024 de 13h30 à 16h30
- Murat-sur-Vèbre (B) - jeudi 11 janvier 2024 de 13h30 à 16h30
- Saint-Julien (sa) - jeudi 18 janvier 2024 de 13h30 à 16h30
- Cambon-et-Salvères, siège de l'enquête - jeudi 25 janvier 2024 de 9h00 à 18h00

Il pourra également recevoir, sur rendez-vous, toute personne qui en fera la requête vive.

- adressées par écrit au commissaire enquêteur à : Monsieur le Commissaire enquêteur FERME ELOHNE LES AMAYSES / Mairie / Le Village / 3430 Cambon-et-Salvères

AVIS DE VENTE

Aviz est donné de la vente à recevoir par Me GAGNÉBET, notaire à LA FOUILLADE, (91) par Madame ANNE TESSIERGUES d'une parcelle en nature de bois sis commune de NAJAC (91) cadastré section R, numéro Bon d'une contenance de 0,974 ares 35 ca.

Populaire comprenant lots de signature des actes. Frais de provision : 25000 € pour acte de vente. Conformément à l'article L3319 du Code forestier, tout propriétaire d'une parcelle boisée contiguë dispose d'un délai de deux mois à compter de la date d'affichage en main de NAJAC pour faire connaître au notaire sus-nommé, par lettre recommandée avec AR, qu'il exerce son droit de préférence aux prix et conditions de la vente (ladite vente ayant lieu aux conditions ordinaires en matière de vente) l'entrée en jouissance a lieu le jour de la signature de l'acte authentique.

POUR AVIS DE MENTION
Me Sophie GAGNÉBET, notaire

SOLUTION DES JEUX

Mots croisés N° 5968

icts - Rencontres - Voyance

ts

VOYANCE

Rencontres union

FEMMES

05 61 07 69 69
TELEPHONE ROSE
DIALOGUE COUJIN EN DIRECT
(tarif 06-10000)

DUO TENDRESSE. DEPUIS 1981 SUR TOUTE L'OCCITANIE

- **SENTIMENTAL ET ROMANTIQUE**, histoire de 62 ans. Vrai, trop vrai, il a été écrit dans un roman, mais ce roman est devenu un livre. Une histoire d'amour, une histoire de vie, une histoire de passion. Si vous en avez assez de votre histoire, contactez-nous.
- **GRAND BROS** de 77 ans, mariés depuis 50 ans, ils ont été mariés pendant 50 ans. Ils ont été mariés pendant 50 ans. Ils ont été mariés pendant 50 ans.
- **MORICOUR DE 45 ANS**, marié de la famille patronale, rencontre une jeune femme, elle est mariée, elle a un enfant, elle a un travail, elle a un projet de vie. Elle est mariée, elle a un enfant, elle a un travail, elle a un projet de vie.
- **SPRITUEL**, ce message a été reçu par un homme en pleine vie, il a été reçu par un homme en pleine vie, il a été reçu par un homme en pleine vie.

HOMMES

RENCONTRES H/H discret sur Midi-Pyrénées

08 95 08 21 00
0601 2601 2000

Artisans et routiers joignables au 05 36 36 65 23 pour plan-voil

Légales

Le Dépeche du Midi, journal habillé et publié les annonces légales et judiciaires par ordre préfectoral, sur les départements 09-11-12-23-29-46-47-48-81-82. Conformément à l'Article du ministre de la culture et de la communication du 19 novembre 2021 relatif à la numérisation et au modalités de publication des annonces judiciaires et légales, modifiant le loi no 524 du 14 janvier 1952 relatif aux modalités de publication et le décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012 relatif à l'impression des annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce dans une base de données numérique centralisée, le tarif ou concéder au lieu fixé à 0,1838€ par chaque ligne ou espace.

Contact : L'Agence tél. 05.62.11.37.37
Courriel : service.legales@agencelegales.com.fr

AUTRES LÉGALES

Divers

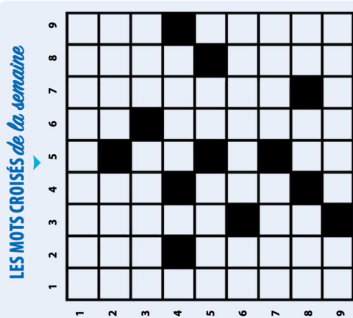
Etude de Maître Sophie GAGNÉBET Notaire associé à LA FOUILLADE (Aveyron)

AVIS DE VENTE

Aviz est donné de la vente à recevoir par Me GAGNÉBET, notaire à LA FOUILLADE, (91) par Madame ANNE TESSIERGUES d'une parcelle en nature de bois sis commune de NAJAC (91) cadastré section R, numéro Bon d'une contenance de 0,974 ares 35 ca.

Populaire comprenant lots de signature des actes. Frais de provision : 25000 € pour acte de vente. Conformément à l'article L3319 du Code forestier, tout propriétaire d'une parcelle boisée contiguë dispose d'un délai de deux mois à compter de la date d'affichage en main de NAJAC pour faire connaître au notaire sus-nommé, par lettre recommandée avec AR, qu'il exerce son droit de préférence aux prix et conditions de la vente (ladite vente ayant lieu aux conditions ordinaires en matière de vente) l'entrée en jouissance a lieu le jour de la signature de l'acte authentique.

POUR AVIS DE MENTION
Me Sophie GAGNÉBET, notaire



LES MOTS CROISÉS de la semaine

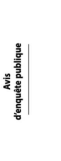
Solution des mots croisés
Horizontalement
1. Camion du Puy-de-Dôme...
2. Femme en robe...
3. À l'usage...
4. Coup sec...
5. Antiquaire...
6. Antiquaire...
7. Fondateur de...
8. Antiquaire...
9. Pour soi...
Verticalement
1. Camion du Puy-de-Dôme...
2. Femme en robe...
3. À l'usage...
4. Coup sec...
5. Antiquaire...
6. Antiquaire...
7. Fondateur de...
8. Antiquaire...
9. Pour soi...

ANNONCES LÉGALES



139303 16930
Cambron-Salvagnès, siège de l'enquête...
Muret-sur-Vèbre (81) - 25 avenue du Lan...
Le dossier est aussi consultable...
Muret-sur-Vèbre (81) - 25 avenue du Lan...

ANNONCES LÉGALES



129001 9900 129000
Saint-Julien (34) - Les castagniers...
Muret-sur-Vèbre (81) - 25 avenue du Lan...
Le dossier est aussi consultable...
Muret-sur-Vèbre (81) - 25 avenue du Lan...

ANNONCES LÉGALES



129001 9900 129000
Saint-Julien (34) - Les castagniers...
Muret-sur-Vèbre (81) - 25 avenue du Lan...
Le dossier est aussi consultable...
Muret-sur-Vèbre (81) - 25 avenue du Lan...

ANNONCES LÉGALES



129001 9900 129000
Saint-Julien (34) - Les castagniers...
Muret-sur-Vèbre (81) - 25 avenue du Lan...
Le dossier est aussi consultable...
Muret-sur-Vèbre (81) - 25 avenue du Lan...

139303 16930
Cambron-Salvagnès, siège de l'enquête...
Muret-sur-Vèbre (81) - 25 avenue du Lan...
Le dossier est aussi consultable...
Muret-sur-Vèbre (81) - 25 avenue du Lan...

129001 9900 129000
Saint-Julien (34) - Les castagniers...
Muret-sur-Vèbre (81) - 25 avenue du Lan...
Le dossier est aussi consultable...
Muret-sur-Vèbre (81) - 25 avenue du Lan...

129001 9900 129000
Saint-Julien (34) - Les castagniers...
Muret-sur-Vèbre (81) - 25 avenue du Lan...
Le dossier est aussi consultable...
Muret-sur-Vèbre (81) - 25 avenue du Lan...

129001 9900 129000
Saint-Julien (34) - Les castagniers...
Muret-sur-Vèbre (81) - 25 avenue du Lan...
Le dossier est aussi consultable...
Muret-sur-Vèbre (81) - 25 avenue du Lan...

immobis
Nouveaux Terrains de 485 m² à 727 m²
FABRÈGUES : Nouveaux Terrains de 280 m² à 450 m²
ALLARGUES : Nouveaux Terrains de 319 m² à 1 053 m²
LUJARGUES : Nouveaux Terrains de 210 m² à 1 889 m²
MONTANES (30) : Nouveaux Terrains de 620 m² à 1 000 m²

CONTACTEZ-NOUS
04 67 20 04 04
www.terresdusoleil.com

immobis
ABERHAN 399000
Bureaux
HERAULT 8250
MONTPELLIER 640

THÉLÈNE
ENTREPRISES
MONTPELLIER 687
HERAULT 16566

immobis
MONTPELLIER - BEAUX ARTS - 2
HERAULT 16566

THÉLÈNE
ENTREPRISES
MONTPELLIER 687
HERAULT 16566

immobis
MONTPELLIER - BEAUX ARTS - 2
HERAULT 16566

THÉLÈNE
ENTREPRISES
MONTPELLIER 687
HERAULT 16566

immobis
MONTPELLIER - BEAUX ARTS - 2
HERAULT 16566

THÉLÈNE
ENTREPRISES
MONTPELLIER 687
HERAULT 16566

immobis
MONTPELLIER - BEAUX ARTS - 2
HERAULT 16566

immobis
MONTPELLIER 1000
HERAULT 1000

THÉLÈNE
ENTREPRISES
MONTPELLIER 590

immobis
MONTPELLIER - BEAUX ARTS - 2
HERAULT 16566

THÉLÈNE
ENTREPRISES
MONTPELLIER 640

immobis
MONTPELLIER - BEAUX ARTS - 2
HERAULT 16566

THÉLÈNE
ENTREPRISES
MONTPELLIER 640

immobis
MONTPELLIER - BEAUX ARTS - 2
HERAULT 16566

THÉLÈNE
ENTREPRISES
MONTPELLIER 687

immobis
MONTPELLIER - BEAUX ARTS - 2
HERAULT 16566

THÉLÈNE
ENTREPRISES
MONTPELLIER 687

immobis
MONTPELLIER - BEAUX ARTS - 2
HERAULT 16566

THÉLÈNE
ENTREPRISES
MONTPELLIER 687

immobis
MONTPELLIER - BEAUX ARTS - 2
HERAULT 16566

Immobilier d'entreprise
HERAULT 1000

THÉLÈNE
ENTREPRISES
MONTPELLIER 590

immobis
MONTPELLIER - BEAUX ARTS - 2
HERAULT 16566

THÉLÈNE
ENTREPRISES
MONTPELLIER 640

immobis
MONTPELLIER - BEAUX ARTS - 2
HERAULT 16566

THÉLÈNE
ENTREPRISES
MONTPELLIER 640

immobis
MONTPELLIER - BEAUX ARTS - 2
HERAULT 16566

THÉLÈNE
ENTREPRISES
MONTPELLIER 687

immobis
MONTPELLIER - BEAUX ARTS - 2
HERAULT 16566

THÉLÈNE
ENTREPRISES
MONTPELLIER 687

immobis
MONTPELLIER - BEAUX ARTS - 2
HERAULT 16566

THÉLÈNE
ENTREPRISES
MONTPELLIER 687

immobis
MONTPELLIER - BEAUX ARTS - 2
HERAULT 16566

Me Odilon VASS
HERAULT 1000

THÉLÈNE
ENTREPRISES
MONTPELLIER 590

immobis
MONTPELLIER - BEAUX ARTS - 2
HERAULT 16566

THÉLÈNE
ENTREPRISES
MONTPELLIER 640

immobis
MONTPELLIER - BEAUX ARTS - 2
HERAULT 16566

THÉLÈNE
ENTREPRISES
MONTPELLIER 640

immobis
MONTPELLIER - BEAUX ARTS - 2
HERAULT 16566

THÉLÈNE
ENTREPRISES
MONTPELLIER 687

immobis
MONTPELLIER - BEAUX ARTS - 2
HERAULT 16566

THÉLÈNE
ENTREPRISES
MONTPELLIER 687

immobis
MONTPELLIER - BEAUX ARTS - 2
HERAULT 16566

THÉLÈNE
ENTREPRISES
MONTPELLIER 687

immobis
MONTPELLIER - BEAUX ARTS - 2
HERAULT 16566



129001 9900 129000
Saint-Julien (34) - Les castagniers...
Muret-sur-Vèbre (81) - 25 avenue du Lan...
Le dossier est aussi consultable...
Muret-sur-Vèbre (81) - 25 avenue du Lan...

139303 16930
Cambron-Salvagnès, siège de l'enquête...
Muret-sur-Vèbre (81) - 25 avenue du Lan...
Le dossier est aussi consultable...
Muret-sur-Vèbre (81) - 25 avenue du Lan...

129001 9900 129000
Saint-Julien (34) - Les castagniers...
Muret-sur-Vèbre (81) - 25 avenue du Lan...
Le dossier est aussi consultable...
Muret-sur-Vèbre (81) - 25 avenue du Lan...

129001 9900 129000
Saint-Julien (34) - Les castagniers...
Muret-sur-Vèbre (81) - 25 avenue du Lan...
Le dossier est aussi consultable...
Muret-sur-Vèbre (81) - 25 avenue du Lan...

129001 9900 129000
Saint-Julien (34) - Les castagniers...
Muret-sur-Vèbre (81) - 25 avenue du Lan...
Le dossier est aussi consultable...
Muret-sur-Vèbre (81) - 25 avenue du Lan...

PROCES-VERBAL DE CONSTAT



08/12/2023

**LE VENDREDI HUIT DÉCEMBRE
DEUX MILLE VINGT TROIS
à 17 heures 50.**

A LA REQUETE DE :

VOLKSWIND FRANCE, dont le siège social est 45 Rue Du Cardinal Lemoine, 75105 PARIS 5, FRANCE, immatriculée au RCS n°439906934, agissant poursuites et diligences de son représentant légal en exercice, domicilié en cette qualité audit siège,

M'AYANT EXPOSE :

Que dans le cadre de la demande d'obtention d'une autorisation environnementale d'exploiter un parc éolien comprenant cinq aéro générateurs pour une puissance totale de 15 MW, au lieu-dit « Les Amaysses », sur le territoire de la commune de CAMBON-ET-SALVERGUES, une demande d'autorisation environnementale a été déposée.

Que cette demande est soumise à une enquête publique d'une durée de 35 jour consécutifs, du vendredi 22 décembre 2023 à 9h00 au jeudi 25 janvier 2024 à 12h00,

Que les Préfectures de l'Hérault du Tarn et de l'Aveyron ont fait paraître sur leurs sites l'avis d'ouverture d'enquête publique, l'arrêté préfectoral portant ouverture de l'enquête publique et les pièces du dossier soumis à cette enquête.

Qu'elle me requiert à l'effet de constater leurs publications et ce à fin d'éviter toute contestation ultérieure.

DEFERANT A CETTE REQUISITION :

Je, ANTOINE VERGÉ, Commissaire de Justice, membre de la Société Civile Professionnelle OLIVIER VERGÉ, Commissaires de Justice Associés demeurant 47 rue Théron Perie à CASTRES (81), par l'un d'eux soussigné,

SITUÉ CE JOUR DANS LES LOCAUX DE MON ÉTUDE,

J'AI PROCÉDÉ AUX CONSTATATIONS SUIVANTES :

SOMMAIRE

A. VERIFICATIONS PREALABLES AUX CONSTATATIONS FACTUELLES	4
B. Informations sur le matériel	4
C. Date et heure	5
D. Antivirus	6
E. Navigateur	7
F. Connexion Internet	9
G. CONSTATATIONS FACTUELLES	10
H. Captures - https://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/ENQUETES-PUBLIQUES2/FERME-EOLIENNE-LES-AMAYSSES-a-CAMBON-ET-SALVERGUES	10
H. Captures - https://www.tarn.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Eau-Environnement-Prevention-des-risques/Environnement/Projets-impactant-l-environnement/Dossier-d-enquete-et-resume-non-technique-du-dossier/Enquete-publique-AE-Parc-eolien-FERME-EOLIENNE-LES-AMAYSSES-Cambon-et-Salvergues-34	12
H. Captures - https://www.aveyron.gouv.fr/Publications/Consultations-du-public/Enquetes-publiques/En-cours/Enquete-publique-Ferme-Eolienne-Les-Amaysses-Commune-de-Cambon-et-Salvergues-34	13
I. ENONCIATIONS POSTERIEURES AUX CONSTATATIONS FACTUELLES	13
J. DNS - https://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/ENQUETES-PUBLIQUES2/FERME-EOLIENNE-LES-AMAYSSES-a-CAMBON-ET-SALVERGUES	14
J. DNS - https://www.tarn.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Eau-Environnement-Prevention-des-risques/Environnement/Projets-impactant-l-environnement/Dossier-d-enquete-et-resume-non-technique-du-dossier/Enquete-publique-AE-Parc-eolien-FERME-EOLIENNE-LES-AMAYSSES-Cambon-et-Salvergues-34	15
J. DNS - https://www.aveyron.gouv.fr/Publications/Consultations-du-public/Enquetes-publiques/En-cours/Enquete-publique-Ferme-Eolienne-Les-Amaysses-Commune-de-Cambon-et-Salvergues-34	16
K. Trace route - https://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/ENQUETES-PUBLIQUES2/FERME-EOLIENNE-LES-AMAYSSES-a-CAMBON-ET-SALVERGUES	17
K. Trace route - https://www.tarn.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Eau-Environnement-Prevention-des-risques/Environnement/Projets-impactant-l-environnement/Dossier-d-enquete-et-resume-non-technique-du-dossier/Enquete-publique-AE-Parc-eolien-FERME-EOLIENNE-LES-AMAYSSES-Cambon-et-Salvergues-34	18
K. Trace route - https://www.aveyron.gouv.fr/Publications/Consultations-du-public/Enquetes-publiques/En-cours/Enquete-publique-Ferme-Eolienne-Les-Amaysses-Commune-de-Cambon-et-Salvergues-34	19
L. Whois - https://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/ENQUETES-PUBLIQUES2/FERME-EOLIENNE-LES-AMAYSSES-a-CAMBON-ET-SALVERGUES	20
L. Whois - https://www.tarn.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Eau-Environnement-Prevention-des-risques/Environnement/Projets-	22

impactant-l-environnement/Dossier-d-enquete-et-resume-non-technique-du-dossier/Enquete-publique-AE-Parc-eolien-FERME-EOLIENNE-LES-AMAYSSES-Cambon-et-Salvergues-34

L. Whois - <https://www.aveyron.gouv.fr/Publications/Consultations-du-public/Enquetes-publiques/En-cours/Enquete-publique-Ferme-Eolienne-Les-Amaysses-Commune-de-Cambon-et-Salvergues-34>

A. VERIFICATIONS PREALABLES AUX CONSTATATIONS FACTUELLES

Ce présent constat s'appuie sur la norme AFNOR NF Z67-147 de septembre 2010.

Préalablement aux constatations, j'effectue les opérations et vérifications suivantes :

- Description du matériel utilisé
- Vérification de la date et de l'heure du terminal
- Protection contre les virus et malwares
- Description de mon navigateur
- Description de ma connexion à Internet

Ce présent constat est réalisé sur une tablette.

B. Informations sur le matériel

Le terminal utilisé pour mes constatations est l'iPad nommé "iPad", connecté au réseau de mon étude via le réseau WIFI.

Le système d'exploitation du terminal est "iOS 17.1.2".

J'utilise l'application Master Report version "v 6.3.3 (Build 633.1)".

Je fais une capture d'écran des informations relatives à mon iPad avec l'application Réglages, section "Informations" de mon iPad.

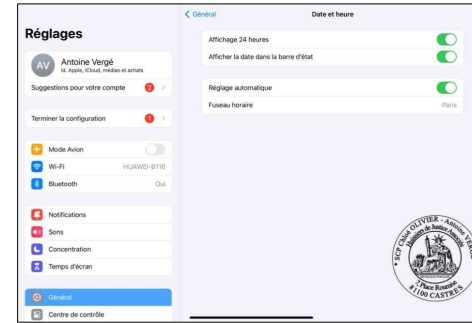
C. Date et heure

Je vérifie que la date et l'heure de mon iPad sont bien synchronisées avec les serveurs d'Apple.

Je fais une copie d'écran de l'écran "Réglages > Général > Date et heure".

L'application iPad Master Report m'indique l'heure fournie par le site time-a.nist.gov interrogé à l'aide du protocole NTP.

Je fais une copie d'écran de l'application qui indique que les deux heures sont synchronisées.



1. (08/12/2023 17:57:14)

C. Date et heure

Heure de l'iPad	08-12-2023 17 :57 :26
nist.gov.fr	08-12-2023 17 :57 :26
Différence	-66.855 mSec

2. (08/12/2023 17:57:26)

D. Antivirus

Je certifie que je n'ai pas jailbreaké mon iPad et que je n'installe que des applications téléchargeables sur l'AppStore.

Les applications disponibles sur l'AppStore sont vérifiées par Apple avant d'être disponibles.

Il n'y a pas d'Antivirus ni d'applications contre les Malwares sur l'AppStore.

Apple ne propose pas d'Antivirus ni d'anti Malware, mais met à jour son système d'exploitation dès qu'une faille est identifiée.

Je procède aux mises à jour régulières de mon iPad.

E. Navigateur

Je navigue à l'aide de l'application Master Report sur l'iPad, qui utilise le module WKWebView développé par Apple.

Ce module est configuré pour exécuter le code "Javascript" et accepter les "Cookies".

Il est configuré dans Master Report pour ne pas utiliser de cache (Option NSURLRequestReloadIgnoringCacheData activée) ni gérer d'historique.

Tous les cookies sont supprimés à chaque chargement de la vue permettant la navigation sur le site Internet pour réaliser les captures d'écran.

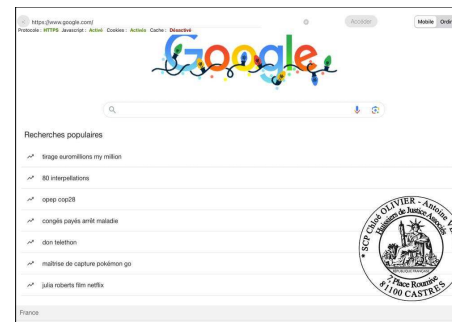
Pour m'assurer que les pages Internet sont téléchargées à chaque affichage et qu'il n'y a pas de cache,

je me rends une première fois sur le site Internet www.google.com. Je note que le site s'affiche correctement.

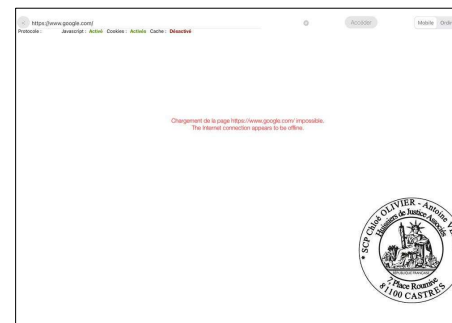
Je mets mon iPad en mode "Hors connexion" et j'essaie de me rendre de nouveau sur le même site : www.google.com.

Je fais une capture d'écran pour confirmer que le site Internet n'est pas affiché.

Je reconnecte ensuite mon iPad à Internet.



3. (08/12/2023 17:59:25)



4. (08/12/2023 17:59:41)

F. Connexion Internet

Les informations relatives à ma connexion Internet sont les suivantes :

Nom du fournisseur d'accès : BOUYGUES TELECOM

Nature de l'offre : 4G

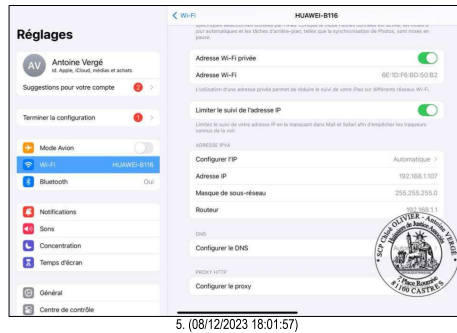
Je relève l'adresse IP locale de mon iPad, qui est affichée dans l'application "Réglages" de l'iPad, section "Wi-Fi", après avoir appuyé sur le bouton "i" de la connexion utilisée par mon iPad. Je fais une copie d'écran.

Adresse IP locale (LAN) : 192.168.1.107

Adresse IP publique (WAN): 80.215.178.99

Adresse MAC : B8:37:4A:E6:0C:FC

Je confirme que je n'utilise pas de proxy pour me connecter à Internet.



G. CONSTATATIONS FACTUELLES

Il est 18:02:04 lorsque je débute les constatations factuelles.

Je me connecte sur le site Internet où je procède aux captures d'écran.

H. Captures - <https://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/ENQUETES-PUBLIQUES2/FERME-EOLIENNE-LES-AMAYSES-a-CAMBON-ET-SALVERGUES>

Je constate que le téléchargement de l'avis d'ouverture d'enquête publique ainsi que l'arrêté inter-préfectoral d'ouverture d'enquête publique du 29.11.2023 sont téléchargeables. J'effectue les téléchargements et je peux visionner les documents.



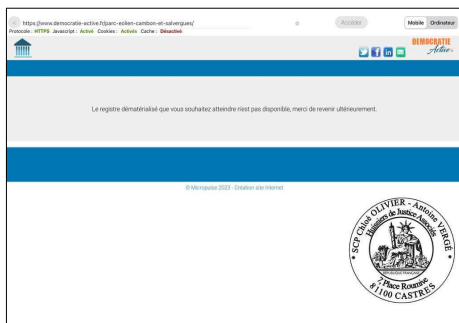
6. (08/12/2023 18:08:30)



7. (08/12/2023 18:08:40)



8. (08/12/2023 18:09:40)



9. (08/12/2023 18:09:53)

H. Captures - <https://www.tarn.gov.fr/Actions-de-l-Etat/Eau-Environnement-Prevention-des-risques/Environnement/Projets-impactant-l-environnement/Dossier-d-enquete-et-resume-non-technique-du-dossier/Enquete-publique-AE-Parc-eolien-FERME-EOLIENNE-LES-AMAYSSES-Cambon-et-Salvergues-34>

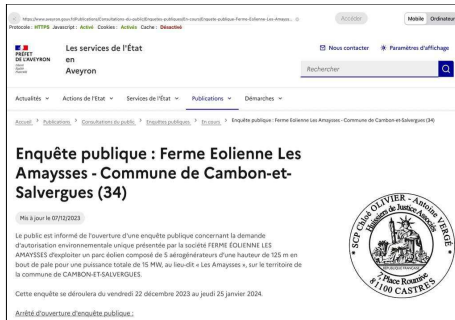
Je constate que le téléchargement de l'avis d'ouverture d'enquête publique ainsi que l'arrêté inter-préfectoral d'ouverture d'enquête publique du 29.11.2023 sont téléchargeables. J'effectue les téléchargements et je peux visionner les documents.



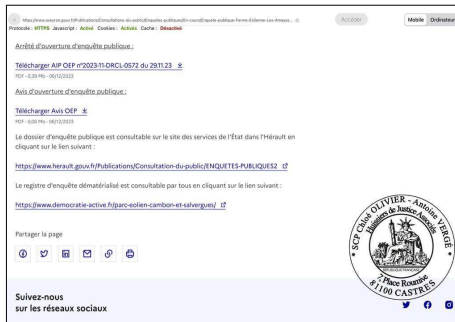
10. (08/12/2023 18:10:39)

H. Captures - <https://www.aveyron.gov.fr/Publications/Consultations-du-public/Enquetes-publiques/En-cours/Enquete-publique-Ferme-Eolienne-Les-Amaysses-Commune-de-Cambon-et-Salvergues-34>

Je constate que le téléchargement de l'avis d'ouverture d'enquête publique ainsi que l'arrêté inter-préfectoral d'ouverture d'enquête publique du 29.11.2023 sont téléchargeables. J'effectue les téléchargements et je peux visionner les documents.



11. (08/12/2023 18:12:23)



12. (08/12/2023 18:12:25)

I. ENONCIATIONS POSTERIEURES AUX CONSTATATIONS FACTUELLES

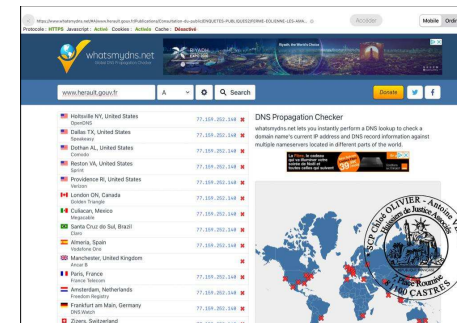
Il est 18:13:06.

J'ai terminé les constatations. J'effectue maintenant les opérations suivantes :

- Obtention des informations sur le nom de domaine
- Identification de l'adresse IP du site internet
- Obtention du chemin utilisé entre mon terminal et le site internet

J. DNS - <https://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/ENQUETES-PUBLIQUES2/FERME-EOLIENNE-LES-AMAYSSES-a-CAMBON-ET-SALVERGUES>

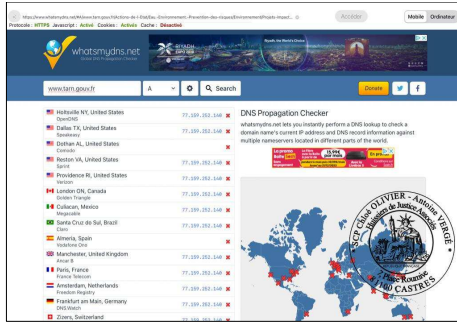
Je me rends sur le site Internet www.whatsmydns.net afin d'obtenir l'adresse IP du site en fonction de ma localisation.



13. (08/12/2023 18:14:36)

J. DNS - <https://www.tam.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Eau-Environnement-Prevention-des-risques/Environnement/Projets-impactant-l-environnement/Dossier-d-enquete-et-resume-non-technique-du-dossier/Enquete-publique-AE-Parc-eolien-FERME-EOLIENNE-LES-AMAYSSES-Cambon-et-Salvergues-34>

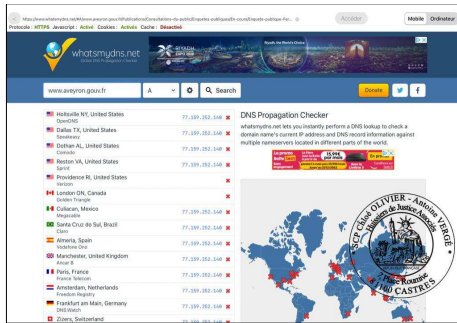
Je me rends sur le site Internet www.whatsmydns.net afin d'obtenir l'adresse IP du site en fonction de ma localisation.



14. (08/12/2023 18:15:17)

J. DNS - <https://www.aveyron.gouv.fr/Publications/Consultations-du-public/Enquetes-publiques/En-cours/Enquete-publique-Ferme-Eolienne-Les-Amaysses-Commune-de-Cambon-et-Salvergues-34>

Je me rends sur le site Internet www.whatismydns.net afin d'obtenir l'adresse IP du site en fonction de ma localisation.



15. (08/12/2023 18:15:45)

K. Trace route - <https://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/ENQUETES-PUBLIQUES/FERME-EOLIENNE-LES-AMAYSSES-a-CAMBON-ET-SALVERGUES>

J'identifie tous les serveurs par lesquels ma connexion Internet transite pour accéder à la cible.

Pour cela, j'utilise la fonction "Traceroute" de l'application Master Report et je fais une copie d'écran.



16. (08/12/2023 18:16:13)

K. Trace route - <https://www.tarn.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Eau-Environnement-Prevention-des-risques/Environnement/Projets-impactant-l-environnement/Dossier-d-enquete-et-resume-non-technique-du-dossier/Enquete-publique-AE-Parc-eolien-FERME-EOLIENNE-LES-AMAYSSES-Cambon-et-Salvergues-34>

J'identifie tous les serveurs par lesquels ma connexion Internet transite pour accéder à la cible.

Pour cela, j'utilise la fonction "Traceroute" de l'application Master Report et je fais une copie d'écran.

```

www.aveyron.gouv.fr
Traceroute vers www.aveyron.gouv.fr (77.159.252.140)
#0 102.168.1.1 3.49ms 9.42ms 11.1ms
#1 10.125.15.20 65.43ms 70.25ms 71.59ms
#2 10.125.15.20 65.43ms 69.03ms 69.03ms
#3 10.125.15.154 88.75ms 89.03ms 93.72ms
#4 * * *
#5 62.242.2 43.82ms 53.38ms 70.64ms
#6 * * *

```

17. (08/12/2023 18:16:29)

K. Trace route - <https://www.aveyron.gouv.fr/Publications/Consultations-du-public/Enquetes-publiques/En-cours/Enquete-publique-Ferme-Eolienne-Les-Amaysses-Commune-de-Cambon-et-Salvergues-34>

J'identifie tous les serveurs par lesquels ma connexion Internet transite pour accéder à la cible.
 Pour cela, j'utilise la fonction "Traceroute" de l'application Master Report et je fais une copie d'écran.

```

www.aveyron.gouv.fr
Traceroute vers www.aveyron.gouv.fr (77.159.252.140)
#0 102.168.1.1 3.72ms 9.79ms 11.07ms
#1 10.125.15.20 75.53ms 77.79ms 79.63ms
#2 10.125.15.20 62.23ms 66.76ms 67.20ms
#3 10.125.15.154 83.46ms 84.03ms 86.83ms
#4 172.164.171.148 47.81ms 56.42ms 62.35ms
#5 62.242.2 47.29ms 57.03ms 64.43ms
#6 * * *
#7 * * *
#8 194.6.1474 49.56ms 74.16ms 74.79ms
#9 194.6.1474 72.20ms 77.13ms 80.82ms
#10 77.159.252.6 65.46ms 64.43ms 67.03ms
#11 80.79.124.254 66.46ms 71.12ms 74.07ms

```

18. (08/12/2023 18:16:55)

L. Whois - <https://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/ENQUETES-PUBLIQUES2/FERME-EOLIENNE-LES-AMAYSSES-a-CAMBON-ET-SALVERGUES>

Je me rends sur le site www.whois.com afin d'obtenir les informations sur le nom de domaine, et je fais des captures d'écran du site.

Je fais une autre recherche sur le site www.whois.com avec l'adresse IP du site. Je fais de nouvelles captures d'écran.

19. (08/12/2023 18:17:22)

20. (08/12/2023 18:17:24)